



***LES CONSEQUENCES POLITICO-MILITAIRES
D'UN MAINTIEN DE LA TURQUIE
HORS DE L'UNION EUROPEENNE***

***Mémoire de géopolitique
du commissaire commandant François REYDELLET
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de la Méditerranée »***

Directeur : Contre-Amiral (2S) Jean-François COUSTILLIERE

Mars 2006

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Les conséquences politico-militaires d'un maintien de la Turquie hors de l'Union européenne
2. 2006_memoire_geop_conséquences politico-militaires_Reydellet
3. Commissaire commandant, armée de Terre, REYDELLET François, France
4. 22 mars 2006
5. Division C – groupe C1
6. Mémoire de géopolitique
7. Les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ont débuté en octobre 2005. Néanmoins, l'issue n'en est pas assurée, d'autant que le processus est prévu, selon les observateurs, pour s'achever en 2015-2020. Or, à cette date, les conditions internationales pourraient être telles qu'un refus de l'UE d'intégrer la Turquie n'est pas à exclure. Dans cette hypothèse, la Turquie connaîtrait une exacerbation de son nationalisme, traditionnellement fort. Il en résulterait, au plan interne, des conséquences institutionnelles et sociales et, au plan stratégique, une réorientation de la politique étrangère du pays, dans le sens d'une affirmation en tant que puissance régionale.
8. Turquie, Union européenne, nationalisme, islam, armée, politique étrangère.

Les conséquences politico-militaires d'un maintien de la Turquie hors de l'Union européenne

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : LES TRAITS SOCIAUX ET POLITIQUES DE LA TURQUIE

La société turque : une complexité singulière

Une puissance régionale arrimée au camp occidental

DEUXIÈME PARTIE : LES EVOLUTIONS POSSIBLES D'UNE TURQUIE HORS DE L'UNION EUROPEENNE

Les évolutions internes de la Turquie

Les évolutions au plan stratégique

INTRODUCTION

Ne mutlu Türküm diyene
Heureux celui qui peut dire : « Je suis Turc ».
Mustafa Kemal Atatürk

Parler de la Turquie et de ses rapports avec l'Union européenne (UE) constitue, à l'heure actuelle, un exercice difficile. En France, le débat politique, avec toute sa fièvre polémique, s'est emparé de la question. La Turquie cristallise aujourd'hui toutes les angoisses ou toutes les espérances, selon le point de vue qu'on adopte sur l'Union européenne. Ce pays est même devenu, bien malgré lui, le centre d'un débat qui le dépasse. Il est en effet le révélateur des interrogations que suscite le projet de construction européenne, à tel point que l'on a pu dire par boutade que, « si la Turquie n'existait pas, il aurait fallu l'inventer pour savoir ce que l'Europe est ou n'est pas, ou ce qu'elle devrait être »¹. Comment, dans ces conditions, aborder une telle question sans être fatalement amené à s'engager pour ou contre l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne ?

Cet écueil, le présent travail prétend pourtant y échapper, car il ne se veut pas un acte de militantisme pour ou contre l'entrée de la Turquie dans l'Union. Le propos n'est pas ici de décider si la Turquie fait partie de l'Europe ou si l'intérêt de l'UE est dans une intégration de ce pays. Il s'agit de partir des faits, qui, comme chacun sait, sont têtus.

En décembre 1999, au sommet d'Helsinki, le Conseil européen déclare que « la Turquie est un pays candidat qui a vocation à rejoindre l'Union sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres pays candidats. » En 2001 est signé un partenariat d'adhésion, présentant les priorités à court et à moyen termes nécessaires pour remplir les conditions d'adhésion. Comme il avait été annoncé à Copenhague (décembre 2002), le Conseil décide en décembre 2004, sur rapport favorable de la Commission, que les négociations avec la Turquie concernant son adhésion à l'Union européenne peuvent débuter. C'est chose faite depuis le 3 octobre 2005.

L'accélération de ces dernières années ne doit pas faire oublier que les rapports entre la Turquie et l'ensemble européen remontent aux premiers temps de la construction européenne. Dès le 31 juillet 1959, la Turquie présente sa demande d'association à la Communauté économique européenne. L'accord d'association avec la Turquie (Accord d'Ankara), signé en 1963, entre en vigueur le 1^{er} décembre 1964. Contrairement aux textes conclus avec le Maroc et la Tunisie en 1969, l'Accord d'Ankara, dans son préambule, « reconnaît que l'appui apporté par la CEE aux efforts du peuple turc pour améliorer son niveau de vie facilitera ultérieurement l'adhésion de la Turquie à la

¹ VANER Samih, AKAGÜL Deniz, L'Europe avec ou sans la Turquie, Paris, Editions d'Organisation, 2005, p. 9.

Communauté »². La Turquie dépose formellement sa candidature en avril 1987. En décembre 1989, la Commission européenne rend un avis négatif provisoire sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec Ankara en raison du contexte économique et politique de la Turquie. Le processus d'intégration économique est alors relancé et l'union douanière, phase définitive de l'accord d'association, entre en vigueur le 31 décembre 1995. L'accord qui la fonde rappelle en préambule que les « objectifs fixés par l'accord d'association, et notamment par son article 28 [possibilité d'une adhésion] restent d'actualité au moment où des changements politiques et économiques importants se produisent sur la scène européenne »³.

Si les Turcs, à bon droit, mettent en avant ces textes pour motiver leur candidature, il reste que le contexte international, et européen en particulier, est aujourd'hui tel qu'un refus de l'UE d'intégrer la Turquie n'est pas exclu.

Le présent travail se situe donc dans l'hypothèse d'un refus de l'UE, non pour des faits objectifs qui placeraient la Turquie en contradiction avec les critères de Copenhague (instauration d'un régime antidémocratique, violations patentes des droits de l'Homme, politique étrangère contraire au droit international, par exemple), mais pour des raisons plus subtiles et non franchement avouées, vécues par les Turcs comme la trahison de la parole donnée autrefois par les dirigeants européens et surtout la négation injustifiée de leurs efforts d'adaptation aux critères fixés par l'UE.

Au vu de l'espoir que suscite l'entrée dans l'Union européenne, dont les derniers gouvernements turcs ont fait un thème central au plan interne pour mobiliser l'énergie nationale comme au plan de la politique extérieure dans leurs rapports avec l'étranger proche, il est incontestable qu'un refus de l'UE d'accueillir en son sein la Turquie provoquerait dans l'ensemble de la société turque un immense dépit, voire un ressentiment tenace envers l'Europe.

Quelles formes cette déception pourrait-elle prendre en Turquie ? Quelles conséquences, au plan politico-militaire, le maintien définitif de cette puissance régionale hors de l'UE pourrait-il entraîner sur son sol et dans la zone ?

Face à de telles questions, l'analyse se trouve confrontée aux difficultés de la prospective. De fait, l'ampleur des réformes que les Turcs doivent mettre en œuvre pour mettre leur pays en accord avec les exigences de l'UE, suppose des délais de 10 à 15 ans. Sans faire de la politique fiction, il s'agit d'imaginer la situation dans une décennie, en utilisant des catégories actuelles. Or, en 2015-2020, les conditions politiques et économiques en Europe et en Méditerranée orientale auront changé, comme aura évolué l'opinion turque sur des sujets comme l'islamisme et la laïcité, le pouvoir de

² Cf. aussi article 28 du même Accord (« Lorsque le fonctionnement de l'Accord aura permis d'envisager l'acceptation intégrale de la part de la Turquie des obligations découlant du traité instituant la Communauté, les parties contractantes examineront la possibilité d'une adhésion de la Turquie à la Communauté ». Cité dans le Rapport d'information fait au nom de la délégation pour l'Union européenne sur la candidature de la Turquie à l'UE, par MM. R. DEL PICCHIA et H. HAENEL, sénateurs, n° 279 du 29 avril 2004 (<http://www.senat.fr/rap/r03-279/r03-2790.html>).

³ Ibid. p. 3.

l'armée, voire sur l'Europe elle-même. La difficulté incite évidemment à la prudence dans les affirmations.

La mise en perspective historique est à cet égard utile, dans la mesure où les événements passés donnent une idée des réactions qu'une société peut avoir dans quelque situation. Pourtant, là encore, on ne saurait sans déboires transposer tels quels les événements du passé aux situations contemporaines, tant il est vrai que « l'histoire est, par essence, science du changement. [...] ses leçons ne sont point que le passé recommence, que ce qui a été hier sera demain. Examinant comment hier a différé d'avant-hier et pourquoi, elle trouve, dans ce rapprochement, le moyen de prévoir en quel sens demain, à son tour s'opposera à hier. »⁴

Quant au périmètre de cette étude, le rôle particulier joué par l'armée turque dans le système industriel du pays, principalement par le biais de l'OYAK⁵, impose d'élargir, dans une certaine mesure, le champ politico-militaire au domaine économique.

L'espoir déçu des Turcs d'entrer dans l'Union européenne, en cas de refus de celle-ci d'admettre la Turquie en son sein, provoquerait dans le pays une exacerbation du nationalisme et, au plan stratégique, des tensions inquiétantes dans la région.

Afin d'évaluer l'ampleur de ces phénomènes, il est nécessaire de poser au préalable les traits essentiels de la société turque, marquée par une fascination déjà ancienne pour l'Europe, le nationalisme, la laïcité et un rôle particulier confié à l'armée. On rappellera également l'engagement ferme de la Turquie dans le camp occidental, confirmé par l'activité réformatrice qu'elle déploie pour satisfaire aux exigences européennes, tout en perpétuant une politique étrangère autonome de puissance régionale.

C'est à partir de ces éléments qu'il est possible de former des conjectures sur les conséquences que pourrait entraîner une crispation nationaliste : au plan interne, sur les institutions et la population ; et, au plan stratégique, dans ses relations avec l'Union européenne, avec ses voisins immédiats et avec les Etats-Unis et l'OTAN.

⁴ BLOCH Marc, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard (Folio Histoire), 1990 (réédition), pp. 150-151.

⁵ *Ordu Yardımlaşma Kurumu* (Fonds de solidarité et d'aide mutuelle des forces armées).

PREMIÈRE PARTIE : LES TRAITS SOCIAUX ET POLITIQUES DE LA TURQUIE

On ne peut espérer entrevoir les éventuelles réactions de la Turquie, en cas de refus de l'Union européenne de l'intégrer en son sein, qu'en ayant à l'esprit les caractéristiques fondamentales des mentalités et de la société turques.

La première de ces spécificités, c'est la fascination pour l'Europe, attirance ancienne puisqu'elle date de la première moitié du XIX^{ème} siècle, lorsque la Sublime Porte s'ouvre délibérément aux influences occidentales d'une façon analogue au Japon à partir de l'ère Meiji en 1868.

De cette expérience historique découle le second trait. Importés d'Europe, les piliers idéologiques de la politique turque (républicanisme, progressisme, populisme, étatismes, laïcisme et nationalisme) datent de la fondation de la République par Mustafa Kemal et n'ont rien perdu de leur vigueur : ils ont même été élevés au rang de principes fondamentaux de l'Etat à l'occasion d'une révision constitutionnelle⁶. Pourtant, on s'intéressera ici principalement au nationalisme et au laïcisme, principes les plus susceptibles d'évoluer ou de s'exacerber.

Au plan institutionnel, c'est enfin le rôle tout particulier joué par l'armée turque dans la vie du pays. Se posant comme garante du respect des principes kémalistes et de l'intérêt national, elle constitue un pôle de pouvoir essentiel dans le pays, au plan politique, économique et social.

1. LA SOCIÉTÉ TURQUE : UNE COMPLEXITÉ SINGULIÈRE

11- Une fascination ancienne pour l'Europe

Si, à juste titre, Mustafa Kemal reste dans l'histoire comme l'artisan de la transformation radicale de la Turquie, l'intérêt de la Turquie pour l'Occident est pourtant beaucoup plus ancien. La révolution kémaliste est en fait l'aboutissement d'un long processus, initié en 1839.

111- Une ouverture décidée sur l'Europe

C'est en effet à cette date, que le Sultan Abdülmejid 1^{er} édicte le rescrit (Khatt-i-cherif) de Gülkhane, préparé avant sa mort par son père, Mahmut II. Cette charte impériale revêt multiples caractères : judiciaire, financier, administratif, militaire. Parmi d'autres dispositions, tous les sujets de l'empire sont désormais égaux, sans distinction de religion ou de nationalité, ce qui contredit la loi musulmane⁷.

⁶ DUMONT Paul, Mustafa Kemal invente la Turquie moderne, Bruxelles, Editions Complexe, 1997, p. 163.

⁷ MANTRAN Robert (dir.), Histoire de l'empire ottoman, Paris, Fayard, 1989, pp. 457 ss.

Le rescrit de Gülkhane marque le point de départ d'un vaste programme de réformes qui bouleversera en quelques décennies le paysage institutionnel, économique et social de l'empire ottoman. Pour les maîtres d'œuvre de ce mouvement, connu sous le nom de Tanzîmât⁸, « réformer, c'était importer d'Occident des recettes qui y avaient fait leurs preuves⁹ ». Ainsi des ministères spécialisés sont-ils créés sur le modèle européen ; le droit est unifié au détriment des privilèges des minorités au moyen de codes juridiques (Code pénal en 1840, inspiré du code français ; Code commercial) qui réussissent à marier des notions contraires à la religion (légalisation du prêt à intérêt, par exemple) avec les notions traditionnelles de l'islam. Le Code civil (Medjelle), qui intègre les lois musulmanes de l'école hanafite est véritablement le pendant islamique du Code Napoléon, dont il reprend la forme et la précision des formulations. L'enseignement est sécularisé, les anciens medrese (écoles coraniques) étant remplacés par des écoles séculières ; on crée des lycées (Galatasaray à Istanbul en 1868), des écoles supérieures d'administration (1859) et de médecine (1866) et même une école normale féminine en 1870. Enfin, les écoles militaires se multiplient, calquées sur le modèle européen.

112- Les leçons de la révolution hamidienne

Après le traité de Berlin en 1878, par lequel les Européens imposent à la Sublime Porte de substantielles amputations¹⁰, la Turquie connaît une grave crise morale qui restera inscrite dans la conscience collective des Turcs. Le sentiment dominant est que l'empire est une forteresse assiégée de toute part et minée de l'intérieur par ses minorités, que l'Europe encourage. Se pose alors la question parmi les élites du pays : peut-on faire confiance à l'Europe ? L'occidentalisation est-elle pertinente ? La réponse sera donnée par le sultan Abdülhamid II, personnage complexe féru de culture européenne, qui instaure un régime autoritaire d'« absolutisme constitutionnel¹¹ », redonne une place nouvelle à l'islam, en particulier dans l'enseignement. Il s'appuie sur le lien religieux pour nouer des relations avec d'autres peuples musulmans et envoie des émissaires en Inde, en Chine, en Algérie et en Egypte. Devant l'échec de l'« ottomanisme » (fusion des peuples et des religions dans un seul ensemble impérial), l'islam redevient le principe de solidarité et de mobilisation d'un peuple désemparé¹².

L'évocation de ce passé n'est pas une vaine tentative de parallèle historique. La Turquie contemporaine n'est plus l'empire disparate composé d'une multitude de peuples et de minorités actives, face à des puissances qui prétendaient régler la Question d'Orient en modelant la carte du

⁸ Tanzîmât : pluriel de l'arabe tanzîm, signifie « mise en ordre », « réorganisation ».

⁹ MANTRAN, op. cit., p. 464.

¹⁰ Indépendance de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro, perte de Chypre et des trois provinces de l'Anatolie orientale, transfert de la Thessalie et d'une partie de l'Épire à la Grèce, de la Roumélie orientale à la Bulgarie, de la Tunisie à la France (1881) et de l'Égypte à la Grande-Bretagne (1882). Voir MANTRAN, op. cit., pp. 525 ss.

¹¹ Expression de N. BERKES (The Development of Secularism, Montréal, 1964), in MANTRAN, op. cit., p. 526.

¹² Sur ce « panislamisme [qui fut d'abord] à usage interne », voir MANTRAN, op. cit., pp. 533-534.

monde selon leurs seuls intérêts. Elle permet pourtant d'entrevoir ce que fut la réaction d'une Turquie, qui se sentait menacée, isolée au plan diplomatique et déçue par l'Europe qu'elle prenait pour modèle.

Il convient dès lors de garder à l'esprit que la volonté d'arrimage à l'Occident est d'autant plus profonde en Turquie qu'elle est une aspiration ancienne et que cette grande puissance régionale conserve la possibilité de retourner sa politique étrangère vers d'autres horizons. La réaction hamidienne montre aussi, a contrario, que la voie de sécularisation qu'elle a empruntée place la Turquie en marge du Proche-Orient musulman.

Enfin, il ne faut pas douter que le souvenir de cet épisode reste inscrit dans l'inconscient collectif turc. Le refus de l'UE serait donc vécu d'autant plus mal par les Turcs que ceux-ci auraient le sentiment d'un inaboutissement insupportable du processus engagé depuis près de deux cents ans.

12- Un nationalisme consubstantiel à la République

Le nationalisme est aujourd'hui l'un des traits les plus forts de la mentalité turque. Il s'exprime de façon tatillonne et violente par un « fétichisme accru à l'égard de tout symbole ou attribut considéré comme national, à commencer évidemment par le drapeau¹³ ». Pourtant, paradoxalement, le nationalisme turc est récent.

121- Les origines du nationalisme turc

L'idée même de nationalisme turc ne pouvait se faire jour dans la grande mosaïque de peuples qu'était l'empire ottoman. La turcité n'a vraiment pris conscience d'elle-même qu'en réaction à l'affirmation des minorités, à la fin de l'empire, et grâce à l'action des turcologues européens qui révélèrent aux Turcs la singularité de leur langue et de leur caractère national. L'affirmation nationale turque date donc de la révolution kémaliste et elle va jusqu'à renier l'héritage politique ottoman.

De fait, contrairement aux mouvements panturquistes, apparus à la fin de l'empire, le nationalisme kémaliste est fondamentalement réaliste¹⁴. Dès les débuts de la République, il n'a jamais eu de visée expansionniste et s'est limité à la défense des frontières définies par le traité de Lausanne (juillet 1923)¹⁵. En contrepartie, ce nationalisme est intraitable sur les questions frontalières : le traumatisme du traité de Sèvres, marquant le dépeçage de l'empire et la réduction de la Turquie à un territoire ne couvrant même pas l'Anatolie, reste, aujourd'hui encore, gravé dans les esprits. Le refus d'aborder la question kurde est le signe même de ce syndrome de Sèvres : la seule sympathie de

¹³ YERASIMOS Stéphane, L'Europe vue de la Turquie, article publié dans HERODOTE, L'Europe et ses limites, n° 118, 3^{ème} trimestre 2005, La Découverte, p. 68. L'auteur signale qu'en février 2005, le ministre de l'agriculture a décidé de changer les noms de *Prunus armeniaca* (abricotier) et de *Vulpes vulpes kurdistanicus* (renard roux)...

¹⁴ BOZDEMIR Michel, La marche turque vers l'Europe, Paris, Karthala, 2005, p. 39.

¹⁵ DUMONT Paul, op.cit., p. 168.

l'opinion publique européenne pour les autonomistes kurdes constitue pour les Turcs « la preuve d'un retour de l'Europe aux projets de démantèlement de la Turquie – assimilée ainsi à l'empire ottoman – que la constitution de la République n'aurait que momentanément interrompu »¹⁶.

Au fond, l'héritage pré-ottoman n'est accepté dans la renaissance nationale qu'au plan culturel. D'où la réforme de la langue pour purger le turc des mots arabes et persans et les remplacer par d'anciens mots turcs asiatiques. D'où aussi l'intérêt marqué du régime kémaliste pour les civilisations hittite et sumérienne.

Dernier signe du réalisme de ce nationalisme : bien que l'Etat créé par Atatürk soit un Etat-nation unitaire, le nationalisme turc ne repose pas sur des critères ethniques exclusionnistes. La Constitution pose que « toute personne liée à l'Etat turc par le lien de citoyenneté est turque ».

122- L'influence du nationalisme sur la vision de la Turquie dans le monde

Un tel nationalisme n'est pas sans conséquence sur la perception de l'Europe par les Turcs, marquée par un souverainisme obsessionnel et un complexe d'infériorité du fait du décalage économique et culturel. L'Europe est toujours considérée comme un modèle, mais aussi comme celle qui fit tout pour éviter la fondation de l'Etat-nation turc et continue d'œuvrer pour son affaiblissement. De ce point de vue, « la volonté d'adhésion de la Turquie à l'UE relève essentiellement du besoin de satisfaction d'un amour propre national¹⁷ ».

Les enquêtes d'opinion contemporaines confirment, par leurs résultats, la prégnance du sentiment nationaliste et l'ambivalence des sentiments de la société turque sur la perspective d'une adhésion à l'Union européenne¹⁸. Au printemps 2004, les Turcs s'affirment à 71 % favorables à l'adhésion de leur pays à l'UE, mais 40 % seulement d'entre eux font confiance à ses instances. Près d'un Turc sur deux déclare craindre dans le processus d'intégration un abandon de la langue et une perte de l'identité nationale et de la culture. Ces tendances enregistrées par les Eurobaromètres sont confirmées par les enquêtes auprès des jeunes étudiants. 62 % d'entre eux souhaitent l'entrée de leur pays dans l'UE, mais ils sont autant à considérer que l'adhésion n'aura jamais lieu. 57 % seulement considèrent la Turquie comme un pays européen. Au demeurant, près des deux tiers estiment que l'adhésion ne répondra pas aux besoins du peuple turc : l'adhésion apporterait certes le développement économique et la suprématie du droit et de la démocratie, mais également la « dépendance politique et économique » (24 %) et la « démolition de l'intégrité de la Turquie » (19 %). Enfin, 18 % sont persuadés que la Turquie n'a pas d'autre choix que l'UE, tandis que plus d'un quart considèrent que

¹⁶ YERASIMOS Stéphane, op.cit., p. 74.

¹⁷ YERASIMOS Stéphane, op.cit., p. 69.

¹⁸ MONCEAU Nicolas, L'imaginaire européen de la Turquie, article paru dans Le Monde du 5 octobre 2004 et Les jeunes étudiants turcs et l'Europe (enquête réalisée par le centre de recherche et d'études Politika Merkezi d'Ankara en septembre 2005, consultable sur www.ceri-sciencespo.com/archive/nov05/enquete.pdf).

l'autre choix est représenté par le monde turcophone, un autre quart par l'ensemble Russie-Chine-Iran et 13 % par le monde musulman.

On retrouve cette ambivalence des sentiments sur l'Europe dans tout l'échiquier politique et social. Au-delà de l'adhésion officielle à la grande cause nationale, les avis sont plus complexes, car ils sont influencés par les conceptions de l'origine de la Nation turque, tels que le régime les enseigne. Dans ce cadre, l'adhésion à l'UE constitue la bête noire des kémalistes, militaires comme civils souverainistes, du fait qu'elle implique un partage de souveraineté et une réelle démocratisation¹⁹. La grande bourgeoisie libérale, avec ses multiples ramifications dans la presse, l'enseignement et la production culturelle, est sans doute la plus pro-européenne. Les patrons de PME, en revanche, sont plus prudents, ballottés entre l'espoir d'une ouverture économique et les craintes de la concurrence. Les professions libérales, culturellement plus proches de l'Europe, sont en même temps, du fait de l'éducation nationaliste, rétives à toute critique extérieure qui bafouerait l'honneur national. Les milieux intellectuels sont éclatés en plusieurs tendances : la vieille garde kémaliste vire progressivement de la social-démocratie au souverainisme, rejointe par l'extrême gauche, devenue nationaliste au nom de l'anti-impérialisme et de l'anti-mondialisme. Parallèlement, des hommes de gauche encouragent clairement le processus d'adhésion, comme seul moyen de démocratiser la société turque. Quant aux islamistes, ils se situent dans toutes ces catégories. Aujourd'hui, le Parti de la Justice et du Développement (AKP), au pouvoir depuis 2002, se révèle, dans les paroles comme dans les actes, le plus zélé promoteur de l'entrée de la Turquie dans l'Europe. En fait, les électeurs de base de l'AKP ne se sentent pas menacés dans leurs pratiques quotidiennes par une éventuelle intégration dans l'UE : « s'ils se considèrent brimés dans l'exercice des préceptes de leur religion, ce n'est pas l'Europe qui en est la cause, mais les rigueurs de la laïcité kémaliste »²⁰. A cet égard, leurs espoirs d'inflexion de la laïcité sous la poussée de l'Europe ont sans doute été refroidis par la décision, en juin 2004, de la Cour européenne des Droits de l'Homme, confirmant le droit des universités turques à interdire le port du voile dans leurs locaux²¹.

En somme, l'efficacité du conditionnement nationaliste est telle que « la distinction entre une volonté intrinsèque d'occidentalisation considérée comme positive et ce qui est perçu comme un interventionnisme européen, taxé d'être particulièrement pernicieux et nocif, est devenue de plus en plus malaisée²² ».

¹⁹ YERASIMOS Stéphane, op. cit., pp. 75 ss.

²⁰ YERASIMOS, op. cit., p. 78.

²¹ Affaire Leyla Şahin relatée par le Turkish Daily News du 17 novembre 2005 (www.turkishdailynews.com.tr/article.php?enewsid=28439)

²² YERASIMOS, op. cit., p. 71.

13- Laïcisme et islam : compatibilité ou lutte pour l'exclusivité ?

131- Les caractéristiques de la laïcité turque

Parmi les « six flèches » de la doctrine kémaliste, le laïcisme constitue le principe qui a sans doute le plus radicalement modifié le visage de la Turquie. S'il ne désignait pas l'islam comme responsable du retard de la Turquie sur l'Europe, Atatürk dénonçait vigoureusement l'obscurantisme que son clergé entretenait²³. Plus qu'antireligieuse, la nouvelle Turquie est donc anticléricale ; la foi est « nationalisée » et chargée de former de bons citoyens. Ainsi doit-on comprendre la mise en place du contrôle sur la religion par le truchement de la Direction générale des affaires religieuses et la suite des mesures destinées à évincer la religion de la sphère publique : suppression du califat (1924), suppression de l'article de la Constitution faisant de l'islam la religion d'Etat (1928), interdiction des couvents, des confréries et des pèlerinages aux mausolées (1930), mise en place d'un droit civil et administratif distinct de la loi coranique.

Que reste-t-il aujourd'hui de ces réformes fondamentales ? Le principe de la laïcité n'a jamais été remis en cause depuis 1923, sans doute parce que l'identité nationale turque, à la différence de l'Iran, « s'est développée au détriment de l'islam, pour se dégager de l'Orient en général et de l'islam en particulier²⁴ ». Surtout, l'islam ne joue plus en Turquie de rôle légitimateur du pouvoir politique, même sous un gouvernement d'inspiration islamique. Le laïcisme permet le libre jeu de la démocratie pluraliste, comme on le voit depuis 1950. Même les Alévis, qui furent persécutés autant par les Sunnites que par le régime kémaliste, sont aujourd'hui les plus fidèles partisans de la laïcité : après la tentation gauchiste des années 70, ses intellectuels réinterprètent une doctrine alévie « traduite dans la langue du libéralisme moderne et [qui] prône la démocratie, le sécularisme, l'éducation, la modernité²⁵ ». Dans les faits, on se méprendrait pourtant à considérer la laïcité turque comme la réplique identique de ce qu'on connaît en France sous le même nom : malgré certains progrès récents, les déclarations de Günter Verheugen, commissaire européen à l'élargissement, sur l'absence de liberté religieuse en Turquie (mai 2003) se vérifient encore par de nombreux exemples²⁶.

²³ « Pouvait-on considérer comme une nation civilisée une agglomération d'hommes trainés à la remorque d'un tas de cheiks, de dédés, de tchélibis, de babas et d'émirs, confiant leur sort et leur vie aux chiromanciens, aux faiseurs de sortilèges, aux jeteurs de sort, aux vendeurs d'amulettes ? » (M. Kemal, cité dans BOZDEMIR, op. cit., p. 41).

²⁴ BOZDEMIR, op. cit., p. 112.

²⁵ ZARCONI Thierry, *La Turquie moderne et l'islam*, Paris, Flammarion, 2004, p. 232. Sur les alévis, ces cousins éloignés des chiites qui représentent 12 à 20 millions de personnes, voir MASSICARD Elise, *L'autre Turquie, le mouvement aléviste et ses territoires*, Paris, PUF/Coll. Proche Orient, 2005.

²⁶ Cf. COMMISSION EUROPEENNE, *Turquie – Rapport de suivi 2005*, novembre 2005, pp. 33-36.

132- Une résurgence du phénomène religieux ?

Si la Turquie est toujours fondamentalement un Etat laïque, il reste qu'on assiste aujourd'hui à une résurgence des symboles religieux, dans la mode vestimentaire comme dans le port de la barbe. Ces manifestations, qui « témoignent de la fracassante descente en ville de l'islam villageois²⁷ » s'accompagnent d'une place toujours plus large accordée à l'islam dans la vie publique et l'enseignement. En politique, le religieux est un thème de campagne devenu courant.

Au pouvoir depuis sa victoire aux élections de 2002 (34 %), le Parti de la Justice et du Développement (AKP) a clairement inscrit dans son programme une redéfinition de la laïcité dans le sens d'une stricte séparation entre Etat et religion, le premier abandonnant son contrôle sur le second, et son élimination comme principe idéologique du régime. En même temps, il prône une laïcité « qui tolère toutes les croyances », garantie de la liberté de conscience. Le vrai combat de l'AKP semble donc dirigé contre le positivisme kémaliste, qui a rang de religion en Turquie. Si l'AKP parvenait à ses fins, la vraie question serait donc de savoir comment la coutume islamique, désormais libérée, pourrait se concilier avec le droit civil actuel, modelé sur celui des pays européens et influencé par le christianisme et le droit romain²⁸.

Dans l'état actuel des choses, le problème central de la laïcité turque est donc bien de « savoir dans quelle mesure un islam non contrôlé par l'Etat et administré par une structure autonome serait respectueux de la laïcité et ne menacerait pas les libertés de ceux qui ne se reconnaissent pas en lui parce qu'ils sont de religion différente ou parce qu'ils ne veulent pas être liés à une quelconque autorité religieuse²⁹ ».

14- Le rôle de l'armée

Compte tenu de son rôle dans l'instauration de la République, l'armée occupe depuis 1923 une place très particulière en Turquie. Depuis cette date, elle a cessé d'être une menace pour le pouvoir civil, elle en est devenue le bras séculier.

141- L'implication de l'armée dans la vie politique et sociale

Dans les premières décennies du régime, l'armée a participé directement à la formation du citoyen kémaliste par le biais du service militaire, qui existe encore aujourd'hui. Elle y éveillait le

²⁷ BOZDEMIR, op. cit., p. 115.

²⁸ ZARCONI, op. cit., pp. 263-264. L'auteur cite l'exemple du mariage et de la polygamie.

²⁹ ZARCONI, op. cit., p. 261.

sentiment national à coup de slogans (« Chaque Turc naît soldat », « Un Turc vaut tout l'univers ») et alphabétisait en masse. Le rôle directement politique et social de cette armée a donc été fondamental³⁰.

Aujourd'hui, la conscience reste très vive chez les militaires d'appartenir à l'élite, « investie d'une mission messianique, "conduire le pays au concert des pays civilisés", et ayant par ce fait un droit de regard historique et légitime sur la politique³¹ ». Les militaires turcs distinguent ainsi l'Etat (ou la nation), dont ils assurent la protection et défendent les intérêts supérieurs, des gouvernements élus auxquels ils sont normalement subordonnés, mais desquels ils peuvent s'affranchir si la politique menée est contraire au « véritable » intérêt national. Cette conception est évidemment renforcée depuis l'instauration du multipartisme. Elle explique les interventions de l'armée dans les affaires politiques.

A quatre reprises, directement par la prise du pouvoir ou indirectement par une pression sur le gouvernement, l'armée turque est intervenue dans la vie politique pour modifier le cours des choses³². Le coup d'Etat de 1960 marque « l'affirmation de l'armée en tant qu'institution singulière dans le système politico-étatique », dans lequel elle « devient une sorte de balancier qui intervient de manière décisive dans les conflits sociaux-politiques, pouvant difficilement se définir comme un arbitre neutre [...]»³³. La cible de ces interventions diffère d'un cas à l'autre : l'armée « écarte du pouvoir la paysannerie en 1960 [...], les syndicats et les partis de gauche en 1971, tous les partis et les organisations syndicales en 1980 et l'islam politique en 1997³⁴ ». Il faut souligner la courte durée de chacun de ces régimes d'exception, les militaires eux-mêmes étant conscients qu'ils ne peuvent aller à l'encontre de la démocratie pluraliste. Ne contestant pas la légitimité des gouvernements qu'ils renversent, mais la suspendant seulement, ils organisent toujours rapidement des élections.³⁵

142- Une institution fonctionnant paradoxalement en vase clos

Paradoxalement, leur implication dans la vie politique et sociale n'empêche pas les militaires et leurs familles d'être isolés du reste de la population. Outre le sentiment d'appartenance à une caste,

³⁰ ÜNSALDI Levent, *Le militaire et la politique en Turquie*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 175 ss. Pour mesurer l'ampleur de l'action de l'armée, l'auteur signale par exemple que la généralisation du tracteur dans les années 50 fut rendue possible du fait que l'armée avait appris aux jeunes paysans le maniement d'un véhicule à moteur. Ce rôle de formation professionnelle perdue à grande échelle (cf. <http://www.tsk.mil.tr/genelkumay.bashalk/bilginotu/2002/bn11.htm>).

³¹ ÜNSALDI, op. cit., p. 178.

³² Coup d'Etat du 27 mai 1960 (prise du pouvoir par le Milli Birlik Komitesi, Comité d'union nationale) ; pronunciamiento du 12 mars 1971 (intervention indirecte de l'armée visant au remplacement du Premier ministre, Süleyman Demirel) ; coup d'Etat du 12 septembre 1980 (prise du pouvoir par une junte constituée en Conseil de sécurité nationale, dirigé par le général Kenan Evren, chef d'état-major, « en vertu de la loi de service interne de l'armée [art. 35] qui lui donne la mission de sauvegarder la République turque... ») ; intervention indirecte provoquant la chute du gouvernement de Necmettin Erbakan le 18 juin 1997.

³³ ÜNSALDI, op. cit., p. 132.

³⁴ ÜNSALDI, ibid.

³⁵ ÜNSALDI, op. cit., p. 271. Des élections législatives sont organisées 16 mois après le coup d'Etat de 1960, la nouvelle Constitution, toujours en vigueur, est soumise à référendum 26 mois après celui de 1980.

plusieurs facteurs contribuent à cette situation : cursus scolaire dans des établissements militaires dès l'adolescence, nomadisme incessant consécutif aux mutations, logement dans des cités militaires pour la plupart, prestations sociales particulières offertes par l'armée comme les magasins militaires (Kantin), les centres de vacances (Askeri kamp), les hôpitaux militaires (Askeri hastane), les transports en commun réservés (Askeri servis), etc.

Ce serait néanmoins se méprendre que d'envisager les rapports de l'armée avec la société sous le seul aspect d'une pression constante de militaires « autoritaires » sur des civils partisans d'un système moins dirigiste. Les pressions des civils sur l'armée n'en sont pas moins grandes, dans la mesure où le poids de celle-ci en fait un enjeu de puissance³⁶. Les rapports entre le pouvoir politique civil et les militaires sont donc une suite d'influences et de cooptations à double sens.

La seconde singularité de l'armée turque tient en son pouvoir économique. L'armée dispose d'un budget important, en hausse constante dans les années 90, jusqu'à atteindre 4,8 % du PIB en 2003, tandis que, dans la même période, l'ensemble des pays de l'OTAN diminuaient leur effort budgétaire de défense³⁷. Ce budget, l'armée l'obtient sans mal d'un pouvoir civil qui, impressionné par l'uniforme et peu compétent sur les affaires de défense, laisse toute liberté aux militaires en matière de politique d'armement. Elle utilise donc ce levier financier pour négocier des accords de compensation (achat d'un matériel étranger, à condition que celui-ci soit construit sous licence en Turquie), dont les retombées sont importantes pour l'économie interne. L'industrie de défense nationale couvre aujourd'hui 25 % des besoins en équipement de l'armée turque³⁸.

En plus de son poids budgétaire, l'armée turque est impliquée directement dans le système productif par le biais de l'OYAK. En investissant les cotisations obligatoires prélevées sur les soldes pour financer les retraites et les soins médicaux des militaires, ce fonds de solidarité et d'aide mutuelle des forces armées est, 45 ans après sa fondation, à la tête d'un holding parmi les plus importants du pays³⁹. Sans exagérer l'importance de ce « complexe militaro-industriel », par lequel l'armée turque contrôlerait l'économie du pays pour consolider ses ambitions politiques, il convient de souligner la dimension particulière que cette puissance financière donne à l'armée dans un pays en plein essor économique.

2. LA TURQUIE, UNE PUISSANCE REGIONALE ARRIMEE AU CAMP OCCIDENTAL

³⁶ ÜNSALDI, op. cit., pp. 212-213.

³⁷ ÜNSALDI, op. cit., pp. 275 ss.

³⁸ ÜNSALDI, op. cit., p. 280. L'objectif est d'atteindre 50 %, en passant de la simple production au véritable transfert de savoir-faire en matière de R&D.

³⁹ ÜNSALDI, op. cit., pp. 287 ss. L'armée contrôle ainsi une trentaine de sociétés de production, de distribution et d'exportation et emploie 16 700 salariés (2003). Capital net (2002) : 1,46 milliards de dollars.

Bien que les Européens semblent découvrir depuis peu le tropisme européen de la Turquie, ce pays est, de longue date, un allié sûr des occidentaux par son appartenance à l'OTAN et par sa présence ancienne au sein de diverses institutions européennes (autres que l'UE). Engagée dans un ambitieux processus de réformes à la demande de l'UE, la Turquie continue pourtant à mener, dans sa zone régionale, une politique d'intérêt national.

21- Un pays de l'OTAN, partie prenante dans l'Europe

211- L'action militaire internationale de la Turquie

L'implication internationale de la Turquie se traduit par son engagement militaire aux côtés des occidentaux, dans le cadre de l'Alliance atlantique ou même de l'UE, et par la place qu'elle occupe au Conseil de l'Europe et au sein de l'OSCE⁴⁰.

La Turquie a adhéré à l'OTAN en 1952, en même temps que la Grèce. Depuis 50 ans, elle a participé à de nombreuses opérations menées dans ce cadre. Ainsi s'est-elle impliquée en Bosnie (un bataillon dans l'IFOR, puis la SFOR de 1995 à 2004) ; de même au Kosovo en fournissant depuis 1999 un bataillon à la KFOR. Elle a participé, par la mise à disposition d'une unité élémentaire, aux opérations de désarmement en Macédoine (Opération Moisson Essentielle en septembre 2001). En Afghanistan, elle prend une part importante aux opérations depuis février 2002 au sein de la FIAS (Force Internationale d'Assistance à la Sécurité) : commandement de l'ISAF-II de juin 2002 à février 2003 et de l'ISAF-VII de février à août 2005 avec, en parallèle la responsabilité du fonctionnement de l'aéroport de Kaboul.

Cet engagement militaire interallié existe aussi en contexte européen, puisque la Turquie participe aux opérations menées sous l'égide de l'Union européenne : elle a inséré des officiers dans l'état-major de la force européenne en Macédoine, lors de l'Opération Concordia (mars 2003), et fournit un bataillon au sein de l'EUFOR en Bosnie depuis décembre 2004 (Opération Althéa). Enfin, depuis février 2003, elle est présente par un petit détachement intégré à la force de police européenne en Macédoine (Opération Proxima).

212- La participation à des organisations européennes

Parallèlement, la Turquie est membre de diverses institutions européennes indépendantes de l'UE. Elle siège ainsi au Conseil de l'Europe depuis le 9 août 1949, au budget duquel elle contribue à hauteur de près de 3 %. Elle a ratifié la Convention européenne des Droits de l'homme en mai 1954, mais n'a reconnu le droit de recours individuel qu'en janvier 1987. Un juge turc siège au sein de cette instance. En 2004, 2958 recours ont été intentés contre la Turquie, 154 violations de droits ont été reconnues par le tribunal. Enfin, la Turquie a ratifié 94 textes du Conseil de l'Europe, contre 67 non

⁴⁰ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Cf. <http://www.osce.org>

ratifiés non signés⁴¹. Autre organisation, dont la Turquie est membre : l'OSCE. A ce titre, elle a participé à plusieurs missions d'observateurs effectuées par cette organisation, entre autres en Géorgie (mission de surveillance des frontières) et au Kosovo (mission de vérification – KVM).

22- Des réformes lourdes à la demande de l'Union européenne

L'intégration dans l'UE passe par une phase préalable d'alignement de la Turquie sur les standards européens en matière politique, sociale, économique, culturelle, judiciaire, etc. A cet égard, la Turquie a, ces dernières années, accompli de réels efforts pour parvenir à une « stabilité des institutions garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, ainsi que le respect et la protection des minorités⁴² ». Néanmoins, dans chacun de ces domaines, la Commission européenne note le chemin qu'il reste à parcourir.

221- Le fonctionnement des institutions

Les relations entre la société civile et l'armée ont bien évolué depuis 2002. En octobre 2004, le Conseil national de sécurité s'est réuni pour la première fois sous la présidence du nouveau Secrétaire général civil. La transparence budgétaire sur les dépenses militaires a été améliorée par des points de presse et des dispositions légales qui permettent un meilleur contrôle parlementaire a priori et a posteriori. Les questions de sécurité nationale donnent lieu de plus en plus à des débats publics. Néanmoins, la loi de service intérieur des forces armées, qui donne aux militaires leur grande marge de manœuvre, est inchangée⁴³. L'influence politique des forces armées reste donc significative, les militaires de haut rang s'estimant toujours fondés à s'exprimer sur l'Irak, Chypre, le terrorisme, la laïcité, les relations avec l'UE...

Dans le domaine judiciaire, les nouveaux codes pénal, de procédure pénal et d'exécution des peines adoptent d'une manière générale des normes modernes conformes au droit appliqué dans de nombreux pays européens. Toutefois, certains articles sont susceptibles de restreindre la liberté d'expression. En outre, l'indépendance des juges par rapport au pouvoir politique est encore loin d'être acquise.

En matière de corruption, certains progrès ont été enregistrés, mais cette question demeure un problème réel. Si le Conseil d'éthique pour la fonction publique a commencé ses travaux, la création

⁴¹ Source : <http://www.coe.int>

⁴² COMMISSION EUROPEENNE, op. cit., p. 10.

⁴³ COMMISSION EUROPEENNE, op. cit., p. 15. La loi relative au Conseil national de sécurité donne une définition générale de la sécurité nationale qui pourrait s'appliquer à presque tous les secteurs d'action (« Par sécurité nationale, on entend la protection de l'ordre constitutionnel de l'Etat, de sa nation et de son intégrité, de tous ses intérêts au niveau international, dont les intérêts politiques, sociaux, culturels et économiques, ainsi que la protection de sa loi constitutionnelle contre toutes les menaces intérieures et extérieures »). Sauf mention contraire, tous les éléments de ce paragraphe sont tirés du rapport de suivi 2005.

du poste de médiateur, qui permettrait de déceler les cas de corruption, n'a en revanche pas progressé. Le clientélisme politique reste une pratique courante⁴⁴.

Quant aux droits de l'homme, la Turquie a accompli des progrès en ce qui concerne l'exécution des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'homme (CEDH). Mais les recours restent très nombreux, comme les violations constatées. Surtout, contrairement à leur engagement, les pouvoirs publics ne font preuve d'aucun esprit de coopération avec les magistrats de la Cour pendant leur travail d'instruction. La discrimination est condamnée par le nouveau code pénal, mais aucune disposition législative n'a été prise pour l'interdiction de pratiques discriminatoires dans l'emploi.

L'incidence des pratiques de torture et de mauvais traitements diminue. En revanche, en ce qui concerne la lutte contre l'impunité, la Commission européenne note que les procureurs n'enquêtent pas toujours en temps utile et que les condamnations sont rares.

Le système pénitentiaire a fortement et favorablement progressé depuis la nouvelle loi sur l'exécution des peines en 2004 : des notions modernes ont été introduites comme les travaux d'intérêt général et le sursis avec mise à l'épreuve. Plus généralement, les conditions de détention se sont bien améliorées.

222- La garantie des libertés publiques

Parmi les différentes libertés publiques fondamentales, dans le domaine de la liberté d'expression, on constate une réduction générale du nombre de poursuites, même si certaines actions contre des personnalités emblématiques sont encore intentées par l'Etat (cf. l'affaire du romancier Öhran Pamuk en août 2005). Pourtant, les journalistes continuent de s'exposer à des poursuites et rencontrent des difficultés pour créer un syndicat. Les émissions radio-télévisées dans les langues et dialectes autres que le turc sont encore limitées, malgré certains progrès depuis 2004.

La liberté d'association est affermie par une loi de novembre 2004 qui réduit la possibilité d'ingérence de l'Etat dans les activités des associations. Néanmoins, celles-ci rencontrent des difficultés si les activités qu'elles exercent sont jugées non conformes à leurs statuts ou si ceux-ci sont contraires à la constitution.

Quant à la liberté de religion, on note des progrès très limités, les communautés religieuses n'ayant toujours pas le droit de créer des associations pour promouvoir ou protéger leur religion. L'ingérence de la direction générale des fondations se fait toujours lourdement sentir, en particulier, sur les églises catholique et protestante, non reconnues comme fondations et, du même fait, privées du droit d'acquérir et de vendre des biens.

Au plan des droits sociaux, les violences contre les femmes (séviçes, mariages forcés) restent des pratiques fréquentes.

⁴⁴ ÜNSALDI, op. cit., p. 154.

Enfin, l'approche suivie par la Turquie en matière de droits des minorités n'a pas évolué depuis 2004. Selon les autorités, en vertu du traité de Lausanne (1923), les seules minorités en Turquie sont des minorités non musulmanes : Juifs, Arméniens et Grecs. La Turquie n'a ainsi pas signé la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales. Celles-ci sont toujours considérées, dans les manuels scolaires par exemple, comme indignes de confiance et préjudiciables à l'Etat.

Même s'il reste beaucoup à faire aux yeux de la Commission européenne, la Turquie a donc marqué de réels efforts, du moins dans certains domaines, pour se rapprocher des standards de l'Union. Il reste que « le fait que toutes ces lois aient été remaniées en même temps pose des problèmes importants au gouvernement. Pour que les objectifs soient atteints, il faudra que la mise en œuvre de ces lois soit planifiée et réalisée de manière efficace⁴⁵ ».

23- La persistance d'une politique étrangère autonome dans la région

Parallèlement à sa présence au sein de certaines institutions européennes et aux réformes engagées dans la perspective de l'adhésion, la Turquie fait preuve d'une autonomie originale dans la politique étrangère qu'elle déploie vis-à-vis de son « étranger proche ». Cette politique, guidée par un intérêt national sourcilieux, est marquée par des traits anciens, comme l'intransigeance sur les frontières orientales, mais aussi par le développement de coopérations nouvelles.

231- Les tensions aux racines anciennes

La question de Chypre n'est qu'un avatar des relations de la Turquie avec la Grèce. Elle n'en est que plus emblématique de la politique turque vis-à-vis de ses voisins, dès lors que des minorités turques sont impliquées. Après des années de partition de l'île, confortant le développement économique de la partie grecque tandis que périlait le nord turc, les Grecs ont compris « qu'ils n'obtiendraient rien de la Turquie dans un cadre bilatéral et qu'il était bien préférable d'exploiter la position de demandeur de la Turquie envers l'UE⁴⁶ » : c'est pourquoi ils ne mettent pas de veto à la candidature turque à l'UE, lors de la conférence d'Helsinki en 1999. L'échec du plan Annan, refusé par les Chypriotes grecs lors du référendum de mars 2004, a figé à nouveau la situation, même si, à l'instigation de l'ONU, une reprise des discussions entre les deux communautés est envisagée⁴⁷.

Cette solidarité avec les populations turques vivant en dehors des frontières de la République turque se retrouve au fondement de la politique déployée en direction des populations turcophones

⁴⁵ COMMISSION EUROPENNE, op. cit., p. 13.

⁴⁶ SIVIGNON Michel, La Grèce devant l'adhésion de la Turquie, article publié dans HERODOTE, L'Europe et ses limites, n° 118, 3^{ème} trimestre 2005, La Découverte, p. 100.

⁴⁷ Cf Le Figaro du 2 mars 2006.

d'Asie centrale. De fait, la Turquie a mis en œuvre à partir du début des années 90 une politique de pénétration culturelle impressionnante au moyen d'agences spécialisées, d'une chaîne de télévision et de conseillers culturels⁴⁸. Sans sous-estimer le soutien que les Etats-Unis ont pu apporter discrètement à cette politique, force est de reconnaître que cette influence culturelle a été suivie d'une certaine turcification des élites en Ouzbékistan, en Azerbaïdjan et même au Xinjiang chinois, ainsi que d'un développement considérable du rôle économique joué par la Turquie en Asie centrale : le choix de Ceyhan comme débouché des oléoducs d'Asie central est à cet égard révélateur. Si, aujourd'hui, la Turquie a officiellement les yeux davantage tournés vers l'Europe, il ne faut pas négliger la vivacité du rêve panturc, dont l'aboutissement serait le regroupement de toutes les populations turcophones au sein d'un grand Turkestan⁴⁹.

La question de l'Arménie confine dans la mentalité turque au tabou. Les massacres perpétrés contre les Arméniens en 1915 constituent encore, à l'heure actuelle, un sujet sur lequel il est interdit d'exprimer en Turquie une opinion divergente de la doxa officielle. Cette position constitue évidemment un obstacle à des relations normales avec l'Arménie. Les frontières sont aujourd'hui fermées entre les deux Etats. L'Arménie considère la Turquie comme une menace et celle-ci perçoit l'Arménie comme un obstacle à son intégration dans l'UE, nombre d'Etats européens ayant fait de la reconnaissance du génocide par la Turquie un préalable indispensable à l'adhésion. La situation est d'autant plus bloquée que la fermeture des frontières et l'absence officielle de relations entre les deux Etats n'empêchent pas les échanges commerciaux qui transitent par la Géorgie ou par vols charter entre Erevan et Istanbul⁵⁰.

Les relations de la Turquie avec ses voisins arabes pâtissent encore d'anciens contentieux frontaliers hérités de l'époque ottomane : si le litige avec la Syrie au sujet du sandjak d'Alexandrette (Iskenderun) semble aujourd'hui dormant, le différend avec l'Irak concernant le vilayet de Mossoul a été en revanche réactivé par la chute du régime de Saddam Hussein, dont les Kurdes, présents de part et d'autre de la frontière, ont tenté de profiter pour constituer un Kurdistan indépendant. L'éventuelle solidarité musulmane ne joue donc pas entre ces Etats, au demeurant opposés par l'histoire (la domination ottomane a laissé en Syrie un souvenir négatif) et l'origine ethnique (les Turcs ne sont pas arabes). En outre, la Turquie développe, dans le sud-est anatolien, un important projet d'exploitation des ressources en eau du bassin de l'Euphrate et du Tigre (GAP – Güneydogu Anadolu Projesi). Ce projet de construction d'une vingtaine de barrages aura des répercussions majeures, en particulier sur

⁴⁸ PAHLAVI Pierre, La Turquie à la recherche des éléments fédérateurs de l'identité panturque, 2002, article consultable sur <http://www.diploweb.com/asia/pahlavi13.htm>

⁴⁹ Cf. supra les résultats du sondage effectué chez les étudiants turcs en septembre 2005.

⁵⁰ Cf. HILL Fiona et TASPINAR Omer, La Russie et la Turquie au Caucase : se rapprocher pour préserver le statu quo ?, étude Russie.Nei.Visions n° 8, IFRI, janvier 2006. Le volume de ces échanges est estimé à 100 millions de dollars par an au moins.

la production d'énergie électrique⁵¹. Le programme est pourtant loin de satisfaire les voisins arabes arrosés par ces fleuves et tributaires de ceux-ci pour leur approvisionnement en eau. La Syrie et l'Irak en sont pourtant réduits à la négociation, du fait de la position de force de la Turquie, située en amont et bénéficiant d'un soutien international plus large que ces deux Etats.

232- Les coopérations nouvelles

La méfiance du monde arabo-musulman envers la Turquie est attisée par les liens étroits que celle-ci entretient avec Israël. Signe des bonnes relations entre Tel Aviv et Ankara : en octobre 2005, les gouvernements des deux pays ont ainsi confirmé le renforcement de leur coopération par le lancement de plusieurs projets énergétiques : construction d'un pipe-line pour le transport d'eau, de gaz et d'électricité de la Turquie vers Israël ; construction d'un oléoduc entre Ceyhan et Ashkelon-Eilat⁵².

La politique étrangère de la Turquie se caractérise également par l'implication de ce pays dans le développement de la coopération des pays riverains de la Mer Noire. Celle-ci s'est traduite concrètement par la création en avril 2001 de la Black Sea Force (BSF) regroupant, pour des exercices communs, des moyens maritimes turcs, bulgares, roumains, russes, ukrainiens et géorgiens. Le but de la BSF, force non permanente, est d'améliorer l'interopérabilité, de favoriser la standardisation des procédures et de développer le dialogue entre les marines des Etats participants. Elle s'engage maintenant dans des exercices de lutte contre le terrorisme et il est envisagé de la doter d'un état-major permanent.

En conclusion, cette politique trouve certains points de rencontre avec les politiques menées par les pays occidentaux et européens, en particulier (relations avec Israël, coopération avec la Bulgarie et la Roumanie). Mais la politique d'affirmation nationale que mène la Turquie face aux pays arabes et, plus encore, dans ces rapports avec la Grèce, Chypre et l'Arménie, manie des sujets de tension lourds de conséquence, car ils sont tous marqués par une volonté d'affirmation régionale d'essence nationaliste.

⁵¹ 60 % des installations hydro-électriques prévues par le GAP fonctionnent déjà et produisent 15 % des besoins turcs.

⁵² Ambassade de France/Mission économique, Lettre de Turquie, n° 46, Ankara, octobre 2005, pp. 7-8.

DEUXIEME PARTIE : LES EVOLUTIONS POSSIBLES D'UNE TURQUIE HORS DE L'UNION EUROPEENNE

L'examen des caractères nationaux de la Turquie, de son effort de convergence avec les normes européennes et des permanences de sa politique étrangère permettent d'entrevoir les réactions que ce pays pourrait avoir, dans les années 2015-2020, au cas où l'Union européenne refuserait de l'admettre en son sein pour des motifs jugés sans fondement par les Turcs.

Simple dépit résigné ou réaction de colère désespérée ? S'il est difficile d'en apprécier aujourd'hui l'exacte intensité, l'attitude de la Turquie serait sans doute d'abord une réaction d'orgueil national.

La crispation nationaliste, résultant de la décision de l'UE de ne pas admettre la Turquie, aurait des conséquences au plan interne, en Turquie même, au plan institutionnel et social.

Compte tenu du poids régional de ce pays et de son implication dans les dispositifs de sécurité internationale (OTAN), les conséquences ne seraient pas moindres au plan stratégique, dans ses rapports avec l'UE, avec ses voisins régionaux et avec l'OTAN et les Etats-Unis.

1- LES EVOLUTIONS INTERNES DE LA TURQUIE

Au plan interne, la réaction la plus probable d'une Turquie repoussée par l'Union européenne conduirait à l'interruption du mouvement de réforme, à un renouvellement du rôle joué par la religion et à une vague d'émigration.

11- Une crispation nationaliste interrompant le processus de réforme

L'exacerbation nationaliste constitue l'évolution la plus probable de la Turquie dans le contexte qui nous occupe, dans la mesure où le pays présente déjà tous les indices d'un raidissement de cette nature. Le pessimisme sur l'issue des négociations d'adhésion, déjà sensible dans les enquêtes d'opinion, exprime au fond le sentiment des Turcs d'être manipulés par une Europe chrétienne qui n'a pas le courage de lui dire clairement « non ». Ce sentiment d'être un jouet entre les mains des puissances et la nécessité de réagir à cette humiliation permanente, même par des gestes désespérés, est au fondement du discours nationaliste turc. Le succès considérable que rencontre actuellement en Turquie *La Vallée des loups*, film qui exalte la défense de l'honneur turc bafoué par les Américains, est révélateur du renforcement du sentiment nationaliste⁵³. La profondeur du phénomène laisse penser qu'il s'agit d'une tendance sur laquelle il faudra compter dans le long terme.

⁵³ Le Figaro, La Turquie s'enflamme pour un film antiaméricain, 27 février 2006 ; Le Monde, Le Rambo turc débarque en France, 3 mars 2006.

111- La réaction nationaliste passerait-elle par un coup d'Etat militaire ?

La question se pose compte tenu de la tradition d'intervention de l'armée turque depuis une cinquantaine d'année. Dans de telles circonstances, les probabilités d'un coup d'Etat, fomenté par les militaires en réaction à un refus européen, restent pourtant minces.

Les précédentes irruptions militaires dans la vie politique avaient eu pour objet de garantir les principes fondateurs de la République turque et de protéger la nation de dérives sociales, économiques, politiques ou religieuses jugées néfastes par les putschistes. En l'occurrence, le refus d'une intégration de la Turquie, dont l'armée peut craindre qu'elle réduise son pouvoir d'influence, ne serait pas vécue par les militaires comme une menace par la Turquie, mais, bien au contraire, comme un événement favorable à leurs intérêts. L'évolution nationaliste ne serait à leurs yeux pas préjudiciable au pays et, de fait, ne justifierait pas une intervention de type autoritaire.

En revanche, on ne peut exclure que la population, plongée dans le désarroi par la décision européenne et se sentant trompée par une classe politique ayant milité pour l'intégration, se tourne en dernier recours vers l'armée, socle du régime. Celle-ci pourrait en ce cas jouer un rôle fédérateur de la nation turque, dont elle est légalement garante, en acceptant de prendre en mains la destinée du pays. Vue dans cet esprit, une intervention au plan politique ne serait pas contraire aux habitudes de l'armée.

Néanmoins, en 2015-2020, les réformes d'origine européenne visant à réduire le rôle de l'armée au nom des critères de Copenhague auront produit leurs premiers effets. Le pouvoir d'influence des militaires sur la vie politique en sera sûrement déjà amoindri. Le recours à l'armée sera-t-il encore à cette époque considéré comme une voie possible ? Et l'armée aura-t-elle conservé cette culture de pronunciamiento ? Il est délicat de répondre à ces questions, dont les réponses dépendent de l'état des esprits. Sans doute les populations les plus européanisés seront-elles davantage réticentes face à une immixtion militaire dans la sphère politique.

112- Les conséquences internes d'une réaction nationaliste

Quoi qu'il en soit du rôle que pourrait jouer l'armée, on peut dire que la réaction nationaliste se traduirait classiquement par un retour à une turcité supposée « authentique », aux vraies valeurs du peuple turc non corrompu par l'Occident. Mais, au-delà de cette manifestation traditionnelle du nationalisme (mobilisation des foules populaires pour l'exaltation de l'orgueil national), une crispation nationaliste alla turca s'exprimerait sous deux autres aspects, conséquences de la situation particulière du pays.

Tout d'abord, elle se traduirait par une réaction contre le modèle que l'Europe aurait tenté d'imposer à coup de réformes : modèle social, juridique, intellectuel, moral. La colère turque s'exprimerait donc par le rejet, sinon du moins par l'interruption du mouvement d'européanisation du système juridique et social de la Turquie. Le pays se trouverait alors placé dans une situation inédite :

régi théoriquement par un corpus juridique importé d'Europe, les mentalités n'étant en pratique pas encore toutes « européanisées », les gouvernements nationalistes lanceraient la Turquie dans un mouvement de retour en arrière, ce qui la plongerait dans une situation proche du chaos institutionnel.

La deuxième forme particulière que prendrait la réaction nationaliste serait le durcissement contre les différents irrédentismes et les minorités. Dans un climat d'isolement international, la crainte d'un éclatement de l'unité nationale surgirait à nouveau, remettant au goût du jour le vieux syndrome de Sèvres. Cette peur se traduirait par une reprise de la répression de toute opinion déviante, qu'elle soit kurde, arménienne ou simplement critique sur les positions officielles de la Turquie : les déboires judiciaires de l'écrivain Ohran Pamuk, dans un climat pourtant moins tendu (été 2005), donnent une idée de la forme que pourrait revêtir cette répression de toute « déviance »⁵⁴.

12- Une déstabilisation islamiste ?

Les observateurs s'accordent à reconnaître un retour de l'islam, dans ses manifestations les plus visibles⁵⁵. La modération du gouvernement issu de l'AKP, parti « islamiste », ne saurait masquer une radicalisation dans l'expression de la religion, y compris parfois dans des formes violentes : même si la cause en était extérieure, l'assassinat par un jeune Turc d'un prêtre catholique à Trébizonde en février 2006 est le signe d'une réelle évolution⁵⁶. On sent bien que le raidissement religieux est un des facteurs d'influence les plus susceptibles de peser à l'avenir. Il s'agit donc de savoir si les religieux, fondamentalistes en particulier, seraient tentés de tirer parti du désarroi général pour tenter de s'imposer.

121- Les probabilités d'une révolution à l'iranienne

La colère provoquée par un refus de l'UE d'intégrer la Turquie serait évidemment exploitée par les religieux, qui l'interpréteraient sur le plan moral : leur discours reviendrait sans doute à dire que la Turquie ne doit nullement regretter d'être rejetée par ce conglomérat d'infidèles dépravés. La conséquence serait de proposer un retour de la Turquie sur une voie plus conforme à sa tradition de pays musulman. Pour autant, peut-on envisager que la Turquie, dans un mouvement d'exaspération anti-occidentale, se lance dans l'instauration d'un régime islamique à l'iranienne ?

⁵⁴ COMMISSION EUROPENNE, op. cit., p. 28.

⁵⁵ Cf. BOZDEMIR, op. cit., pp. 115 ss et ZARCONE, op. cit., pp. 255 ss. Les événements les plus récents ne nous semblent pas confirmer l'optimisme de ces auteurs, qui affirment que l'ouverture au monde par la télévision satellitaire et l'attrait de la société de consommation « sont de nature à dissuader les populations d'adhérer à un programme fondamentaliste » (BOZDEMIR).

⁵⁶ Le Figaro, 6 février 2006 et 1^{er} mars 2006. Le quotidien turc Cumhuriyet confirme cette tendance de fond : « L'âge, l'attitude, l'environnement de l'inculpé montre vers quel avenir progresse pas à pas le pays [...] » (cité dans Le fondamentalisme et le nationalisme turcs contre les minorités religieuses, dans Le Figaro du 1^{er} mars 2006)

En fait, une telle option est très improbable, l'Iran khomeyniste constituant le « contre-exemple » de la voie turque⁵⁷. Certes, l'islam propose partout une vision globale du monde, du pouvoir et des relations entre individus. Mais, très tôt, des différences se sont fait jour entre les différents pays islamiques, au sujet des rapports entre la mosquée et le pouvoir. Ainsi « l'islam iranien est une religion plutôt verticale, constituant une structure de dominance parallèle et vivant d'une façon discontinue à côté de la société étatique. En Turquie, l'islam a été de tout temps docile face à l'autorité temporelle [...] et ne peut prétendre à un leadership spirituel politiquement concurrent de l'Etat⁵⁸ ». Cette séparation du spirituel et du temporel est suffisamment marquée en Turquie pour que l'islam ait cessé depuis longtemps d'exercer une fonction légitimatrice. A l'opposé, en Iran, l'autorité ne saurait émaner du peuple et la légitimité absolue se trouve réservée à l'imam. Les différences de tradition, au plan historique et religieux, sont donc trop profondes entre les deux pays pour qu'on puisse voir transposé en Turquie le modèle de la révolution iranienne.

122- Quels rapports entre les religieux et un gouvernement nationaliste ?

Sur cette question, deux réponses sont possibles. Un gouvernement nationaliste, surtout s'il est constitué par les militaires, serait sans doute porté à réprimer les mouvements intégristes de crainte que l'exaspération créée par le refus européen ne soit exploitée par les imams pour mettre la Turquie sur la voie d'un régime religieux, de type république islamique. Le motif serait donc la défense de la laïcité et, plus généralement, de l'héritage kémaliste contre un retour à l'obscurantisme.

Mais on ne saurait exclure que des dirigeants nationalistes puissent être tentés de s'appuyer sur la religion, comme facteur de cohésion nationale, pour resserrer les liens de la population autour de leur projet d'affirmation nationale. La religion serait ainsi utilisée comme élément constitutif de l'identité turque traditionnelle, comme le fit le sultan Abdülhamid pour remobiliser la Turquie isolée, après le congrès de Berlin de 1878. Malgré l'opposition historique entre laïques nationalistes et religieux, il semble de fait que se dessine peu à peu une collusion de circonstance entre ces deux tendances : le journal *Hürriyet* note que s'opère en ce moment un « rapprochement accru » entre ces deux courants, apparemment antagonistes, mais cependant soudés par l'appartenance à une religion majoritaire souvent vécue comme une « religion par défaut de la nation »⁵⁹. Il est très probable que cette alliance se renforcera dans les années qui viennent, brouillant le clivage traditionnel sur lequel vivait la Turquie depuis la révolution kémaliste.

⁵⁷ BOZDEMIR, op. cit., pp. 8 ss.

⁵⁸ Ibid., p. 109.

⁵⁹ Expression de Hamit Bozarslan, cité dans *Le fondamentalisme et le nationalisme turcs contre les minorités religieuses*, dans *Le Figaro* du 1^{er} mars 2006.

13- L'hémorragie migratoire

La fermeture de la porte de l'Europe aurait comme dernière conséquence interne une recrudescence de l'émigration turque.

131- Les causes de l'émigration

La première condition de l'émigration tient à la vitalité démographique du pays de départ et au vide démographique des pays d'accueil. De ce point de vue, l'évolution de la Turquie est plutôt favorable aux mouvements migratoires, étant donné le rythme d'accroissement de la population : même si l'on peut tabler sur un ralentissement, la population devrait passer de 72 millions actuellement à un chiffre oscillant entre 85 et 100 millions en 2050⁶⁰.

L'analyse des flux migratoires qui pourrait résulter d'un refus de l'UE d'intégrer la Turquie nécessite de rappeler que l'immigration peut être motivée par des raisons politiques ou économiques. S'agissant de la première, qui reste marginale, l'exacerbation nationaliste et les politiques d'assimilation et de répression qu'elle provoquerait, relanceraient sûrement l'émigration des populations minoritaires, comme les Kurdes.

L'immigration économique est influencée par des facteurs d'attraction, tels que les écarts salariaux entre la Turquie et les pays d'accueil, mais également par des facteurs de répulsion, tels que la situation du marché du travail en Turquie même⁶¹. Compte tenu des projections de croissance et de l'augmentation attendue du PIB, la pression migratoire d'origine économique se réduirait donc, le marché du travail turc étant favorable et les différences de niveau de vie avec les traditionnels pays d'accueil étant amoindries.

132- Les estimations quantitatives et les destinations probables

Les estimations varient considérablement d'une étude à l'autre, le thème étant polémique et les pré-supposés (conjuncture économique, état des mentalités) sujets à débat. La plupart des études reposent en fait sur une extrapolation des tendances et des facteurs actuels pour la période de pré-adhésion⁶². Elles oscillent de 0,5 million à 4,4 millions de personnes, ce dernier chiffre tenant compte du nombre actuel de travailleurs migrants turcs et des disparités économiques actuelles. Ces chiffres sont à rapporter aux déclarations d'intention de la population turque : 6,3 % des personnes interrogées (soit 450 000 personnes sur une population de 72 millions) signalent une attirance générale

⁶⁰ VANER Semih (dir.), La Turquie, Paris, Fayard, 2005, p. 24.

⁶¹ COMMISSION EUROPEENNE, Questions soulevées par la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, document de travail, octobre 2004, p. 22.

⁶² Ibidem, p. 21.

pour l'immigration, 0,8 % (600 000 personnes) une intention de principe et 0,3 % (216 000 personnes) une intention ferme⁶³.

Les destinations que pourrait prendre l'immigration turque ne sont pas étudiées en tant que telles, mais les pays de l'Union européenne semblent remplir toutes les conditions pour attirer une immigration économique ou politique : proximité géographique, effondrement démographique, prospérité économique, garantie des droits fondamentaux et, surtout, présence de communautés turques susceptibles d'accueillir les nouveaux arrivants, particulièrement en Allemagne, en France et aux Pays-Bas⁶⁴.

2- LES EVOLUTIONS AU PLAN STRATEGIQUE

La fin des espoirs turcs d'intégrer l'UE aurait des conséquences sur le comportement international de la Turquie, naturellement tenue de réorienter sa politique étrangère. Les répercussions pèseraient naturellement sur ses relations avec l'Union européenne, mais aussi sur ses rapports avec ses voisins et, au sein de l'OTAN, avec l'allié américain.

21- Dans ses relations avec l'Union européenne

Outre les tensions diplomatiques facilement imaginables entre la Turquie et les Etats-membres de l'UE, l'exacerbation nationaliste turque exercerait son intransigeance sur les points de discordance traditionnels, ainsi que dans le domaine des échanges commerciaux.

211- Une remise en cause de la coopération politique

On sait que, à l'heure où sont entamées les négociations d'adhésion, la partition de Chypre est une des questions, sur lesquelles l'UE exige de la Turquie une évolution constructive. On connaît également les réticences des Turcs à ce sujet, qui arguent de la responsabilité des Chypriotes grecs dans le blocage de la situation, suite au dernier référendum. Sans savoir si le problème se résoudra à petits pas dans les années à venir, il y a tout de même fort à parier que la question chypriote sera une des plus longues à traiter dans le processus d'adhésion. C'est pourquoi il est probable qu'une fermeture des négociations sur un refus européen conduirait à une reprise des tensions dans l'île. La Turquie refuserait évidemment toute poursuite des négociations en vue d'une solution multilatérale, se figerait sur ses positions et, peut-être même, relancerait l'installation de populations anatoliennes dans la partie nord de Chypre. La Grèce, qui a accepté la candidature turque en comprenant l'avantage qu'elle avait à sortir d'une confrontation bilatérale sur le sujet, pourrait par extension connaître, elle

⁶³ Ibidem, p. 22 (les chiffres proviennent d'enquêtes Eurobaromètre).

⁶⁴ En dehors de l'UE, signalons la présence de plus de 100 000 immigrés turcs en Arabie Séoudite. Cf. Le Monde du 15 décembre 2004.

aussi, une flambée nationaliste. La crise pourrait s'étendre aux problèmes de frontières maritimes entre la Grèce et la Turquie, dont la solution est loin d'être trouvée⁶⁵.

Soucieuse de montrer son soutien aux anciennes populations ottomanes d'Europe, il n'est pas exclu que la Turquie soit tentée de lancer des initiatives dans les Balkans, en direction des Bosniaques, des Albanais du Kosovo ou des minorités turques de Bulgarie. Ces tentatives de séduction se heurteraient néanmoins au peu d'enthousiasme de peuples coupés depuis longtemps de l'influence turque et plus enclins à se tourner vers l'UE qu'à se replacer sous le joug d'une puissance étrangère. Il est probable aussi que les Etats à majorité musulmane, issus de l'ancienne Yougoslavie, seront vers 2015 proches de l'intégration dans l'UE, si ce n'est déjà fait.

En Mer Noire, la Turquie aura sans doute accru sa coopération avec les Etats riverains, ce qui fera de cette région une possible zone de confrontation directe avec une Union européenne englobant la Bulgarie et la Roumanie à partir de 2007. On peut imaginer, dans ce contexte, un rapprochement de circonstance entre la Turquie et la Russie pour contrer une immixtion européenne jugée néfaste et illégitime.

Enfin, dans le domaine du partenariat militaire entre la Turquie et l'UE, le refus d'intégrer la Turquie entraînerait la cessation probable de la participation de celle-ci à des opérations militaires sous la bannière de l'UE. Au plan politique, les Turcs se retireraient sans doute du Processus de Barcelone, initié en novembre 1995. Une telle décision serait d'autant moins surprenante que la Turquie n'y montre qu'un intérêt mesuré, refusant d'être, dans ce cadre, considérée par l'UE comme un pays du sud. Elle n'en serait pas moins regrettable, le Processus de Barcelone, malgré des résultats mitigés, demeurant une des rares instances où se côtoient Arabes, Israéliens et Turcs.

212- Les échanges commerciaux

Au-delà des négociations politiques en cours, l'intégration européenne de la Turquie est depuis longtemps engagée au plan commercial, en particulier sous l'action de l'union douanière de décembre 1995. L'UE est déjà la destination de 55 % des exportations de la Turquie et l'UE fournit 46 % des importations en Turquie⁶⁶. Ces chiffres étant fatalement appelés à augmenter dans le cadre des négociations, qui faciliteront les investissements croisés entre les deux partenaires, on imagine mal une Turquie nationaliste envisager de couper toute relation commerciale avec l'UE. De fait, le commerce est sans doute le domaine où le nationalisme turc, soucieux d'indépendance, se ferait le moins sentir. Rappelons pour preuve l'implication de l'armée même dans le secteur industriel turc par le biais de l'OYAK, holding lié directement à des groupes européens, comme Renault.

⁶⁵ SIVIGNON Michel, article cité, pp. 93 ss.

⁶⁶ Chiffres établis en septembre 2005 par l'Organisation mondiale du commerce (http://stat.wto.org/CountryProfiles/TR_e.htm)

En revanche, la Turquie remettrait sûrement en cause l'union douanière. En effet, elle n'en a accepté jusqu'à présent le déséquilibre favorable aux Européens que dans la mesure où cet accord était présenté comme le premier pas vers l'intégration politique. A défaut de cet objectif, les Turcs demanderaient au moins des termes plus conformes à leurs intérêts. Même si les gouvernants et les industriels turcs, dont les intérêts économiques sont étroits avec l'UE, ne le prênaient pas, on peut supposer en outre que le refus européen entraînerait un boycott populaire des produits d'origine européenne. Les conséquences d'une telle réaction ne seraient pas anodines pour les exportations des membres de l'UE.

Mais le plus à craindre pour les Européens serait sans conteste le chantage aux approvisionnements énergétiques. Concernant le pétrole, l'UE est déjà dépendante de producteurs étrangers à 55 %⁶⁷. Ce chiffre est appelé à remonter, compte tenu de l'épuisement progressif des ressources pétrolières de la Mer du Nord : on atteindrait, selon la Commission européenne, 90 % en 2020. Dans ce contexte, le verrouillage progressif des acheminements des hydrocarbures d'Asie centrale, dont une large part transite par la Turquie en direction de l'occident, offrirait aux Turcs un redoutable moyen de pression sur les pays européens. Certains membres de l'UE, comme la Pologne, la Hongrie ou la Finlande, dépendent déjà presque exclusivement de l'Asie centrale dans ce domaine. La crise entre la Russie et l'Ukraine à l'été 2005 constitue à cet égard un exemple flagrant de ce qui pourrait se produire, mutatis mutandis, entre la Turquie et l'UE dans le domaine énergétique⁶⁸.

Enfin, son maintien hors de l'UE pousserait la Turquie à développer encore davantage son industrie nationale de défense au détriment de sa participation à des programmes multinationaux d'armement. Refusant depuis plusieurs années de payer simplement pour acheter ses armes, la Turquie est devenue experte dans la négociation d'accords de compensation, par lesquels elle a obtenu pour ses PME le droit de construire sous licence certains composants. Ces contrats, qui confient parfois à des entreprises turques la fabrication de plus de 50 % des matériels (contrats offset), constituent un excellent moyen de transférer les technologies occidentales dans le pays. Grâce à ces accords, la Turquie est maintenant en mesure de développer seule des systèmes d'armes relativement sophistiqués⁶⁹.

22- Dans ses relations avec l'étranger proche

Dans ses relations avec ses voisins, la Turquie réorienterait sa politique étrangère vers une totale autonomie pour consolider ses positions de puissance clé dans la région. On peut distinguer trois types

⁶⁷ Chiffre 2000 pour l'Europe des 15, cité par PAILLARD Christophe Alexandre, Union européenne et pétrole, lettre n° 186, 2 novembre 2004, Fondation Robert Schuman.

⁶⁸ Source : <http://rfi.fr/actu/fr/articles> et <http://fenetreurope.com/php/page.php?section=actu&id=5120>

⁶⁹ ÜNSALDI, op. cit., pp. 267 ss.

de scénarios, contribuant à l'isolement turc, provoquant des tensions ou, au contraire développant des rapprochements parfois originaux.

221- Vers un isolement renforcé : la Turquie face aux Arabes

Avec ses voisins arabes, principalement l'Irak et la Syrie, une politique étrangère nationaliste renforcerait sans aucun doute l'isolement de la Turquie. On a vu que de profondes racines historiques et religieuses entretenaient la méfiance arabe à l'égard d'Ankara, encore accentuées par sa relation privilégiée avec Israël et l'exploitation purement nationale des ressources aquatiques du Tigre et de l'Euphrate. Malgré son souci actuel de jouer un rôle d'intermédiaire entre le nouveau gouvernement islamiste palestinien et Israël, on ne sent pas du tout les Turcs prêts à renoncer à leur voie originale au sein du monde musulman. Par conséquent, un raidissement nationaliste ne faciliterait pas la réconciliation avec les Arabes. Ceux-ci seraient sans doute d'autant moins enclins à recomposer une force avec la Turquie que, dans les années 2015-2020, les Turcs auraient passé dix ans à expliquer au monde qu'ils sont une nation européenne, capable d'échapper au poids paralysant de l'islam. Pour autant, le poids démographique, militaire et diplomatique de la Turquie, écrasant par rapport à l'Irak et la Syrie, empêcherait que les tensions ne dégénèrent en crise ouverte.

222- Une tension croissante : le face-à-face avec l'Iran

Toute différente serait la confrontation avec l'Iran, vieille nation d'envergure comparable au plan international. Les Iraniens, également isolés par rapport aux Arabes, dont ils ne font pas partie, n'accepteraient sûrement pas sans réagir d'être coincés entre un Irak tenu par les Américains et une Turquie nationaliste et expansionniste. D'autre part, les Turcs ne pourraient voir sans s'inquiéter un Etat islamique et nationaliste détenir une arme nucléaire, tant il est probable que les programmes de recherches atomiques des Iraniens ne pourront être facilement interrompus par la communauté internationale. En bref, la Turquie saisirait sans doute le prétexte d'une menace iranienne directe pour se doter à son tour de l'arme nucléaire. Dans cette entreprise, elle bénéficierait de l'appui du Pakistan. Les relations entre les deux Etats sont anciennes, favorisées par la personnalité de Perwez Mousharraf et par la volonté des deux capitales de collaborer contre l'instabilité du Moyen-Orient. Elles seraient encore renforcées par l'isolement international de la Turquie, position que connaît le Pakistan face aux Américains, depuis que son implication dans le terrorisme islamiste a été reconnue⁷⁰. L'accord de coopération contre le terrorisme, signé entre les deux Etats, lors d'une visite de P. Mousharraf à Ankara en janvier 2004, est une preuve éloquentes de leurs intérêts partagés et donne une idée de la détermination des Turcs et des Pakistanais à renforcer leur collaboration dans l'avenir.

⁷⁰ Sur les relations mal connues entre Turquie et Pakistan, voir RAPTOPOULOS Nikolaos, L'amitié turco-pakistanaise, messages à destination du monde musulman et des USA, article en ligne du Centre d'étude de l'islam dans le monde contemporain (CISMOC) de l'Université catholique de Louvain, janvier 2004.

223- Des rapprochements naturels ou inédits : l'ouverture vers les turcophones et vers la Russie

Isolée face aux Arabes, confrontée à l'Iran, la Turquie tenterait de s'assurer des relais d'influence au-delà de ses frontières. Dans cette perspective, elle relancerait peut-être des initiatives en direction des populations turcophones d'Asie centrale en remettant au goût du jour une politique déjà pratiquée dans les années 90, à l'instigation du président Süleyman Demirel. L'intérêt de la Turquie serait non seulement de rompre son isolement, mais aussi de consolider ses approvisionnements énergétiques.

Pourtant, plusieurs facteurs lui seraient défavorables. Une offensive trop marquée de la Turquie dans cette région serait contrecarrée rapidement par la Russie, qui tient toujours l'Asie centrale pour sa chasse gardée et n'y souffre pas d'ingérence extérieure : les Etats-Unis l'ont compris à leur dépens, puisqu'ils doivent quitter l'Azerbaïdjan, sous la discrète mais ferme influence de Moscou, d'ici 2007. La Chine ne resterait pas non plus passive, si la Turquie se risquait jusqu'au Xin-Jiang. Vu les efforts qu'ils déploient pour affermir leur indépendance malgré l'omniprésence russe, les Etats d'Asie centrale n'auront sans doute pas envie, dans une dizaine d'années, de se réfugier sous la tutelle turque dans un improbable Turkestan. En outre, malgré leur développement, les Turcs ne représenteront pas une puissance financière suffisante pour séduire des pays riches de leurs ressources pétrolière et gazière. On peut même supposer qu'ils seront encore plus attirés par le « rêve américain » que par l'opulence relative de leur grand frère turc. Leur seul intérêt à se rapprocher de la Turquie, dans un tel scénario, tiendrait seulement à leur souci de ne pas se brouiller avec un pays par lequel transitent les oléoducs venus de Caspienne. La volonté de ne pas braquer cet encombrant voisin ne suffirait pas à les décider à accepter une union politique avec Ankara. Le resserrement des liens avec les Turcophones ne dépasserait donc pas le stade du symbole⁷¹.

En revanche, le rapprochement avec la Russie semble pour la Turquie une voie beaucoup plus porteuse, d'autant qu'il est d'ores et déjà amorcé. Depuis 2003, après des siècles de rivalité, les deux pays ont initié une nouvelle relation bilatérale, fondée sur le développement des échanges économiques et sur une déception partagée concernant les politiques américaine et européenne dans la zone⁷². Les rencontres entre MM. Erdoğan et Poutine se multiplient et ont débouché sur des accords au sujet de contentieux anciens. Certes, les mobiles de chacun des deux Etats ne sont pas identiques : « si la Turquie craint une déstabilisation à ses frontières et ses conséquences pour sa propre intégrité territoriale, la Russie est davantage préoccupée par la pénétration des Etats-Unis et de l'UE dans sa

⁷¹ Cf. BOZDEMIR, op. cit., pp. 133 ss.

⁷² HILL Fiona, TASPINAR Omer, La Russie et la Turquie au Caucase : se rapprocher pour préserver le statut quo ?, Russie.Nei.Visions n° 8, IFRI, janvier 2006.

sphère traditionnelle d'influence⁷³ ». Le principal moteur du rapprochement russo-turc est donc bien de consolider le statu quo dans la région : la création de la Black Sea Force, en Mer Noire, est symptomatique de cette volonté partagée de bloquer les intrusions de puissances extérieures dans la zone. Néanmoins, ce rapprochement de circonstance, fondé sur des inquiétudes et des frustrations, pourrait devenir une véritable alternative diplomatique pour une Turquie nationaliste et refoulée hors de l'UE. La constitution d'un Kurdistan autonome, suite à l'effondrement de l'Etat irakien, pourrait à cet égard, jouer le rôle de déclencheur.

23- Dans ses rapports avec les Etats-Unis et l'OTAN

Le dernier volet de la politique étrangère susceptible de connaître une évolution majeure, à la suite d'un refus de l'UE d'intégrer la Turquie, concerne paradoxalement les relations de celle-ci avec les Etats-Unis et avec l'OTAN. Dans ce domaine, il s'agit de savoir si la Turquie, évincée de l'Europe, tenterait par contrecoup de se rapprocher de la puissance américaine et d'accroître son implication dans l'Alliance atlantique.

231- Le « cheval de Troie » des Etats-Unis en Asie centrale ?

Il est certain que les Etats-Unis, favorables à son entrée dans l'UE, seraient inquiets de voir la Turquie, occupant une position géopolitique majeure, échapper à tout contrôle occidental et s'aventurer dans une voie de « free rider » nationaliste. On pourrait imaginer qu'ils tentent d'exploiter l'isolement de la Turquie et ses velléités d'intrusion en Asie centrale pour resserrer les liens diplomatiques et l'utiliser comme un « cheval de Troie » dans la zone. Ainsi la Turquie pourrait-elle les aider à contrecarrer l'influence russe, qui les contraint à quitter bientôt l'Ouzbékistan.

Toutefois, plusieurs facteurs rendent très hypothétique un tel scénario. Tout en restant un allié fiable, la Turquie a montré en 2003 qu'elle n'était pas prête à souscrire à tous les agissements américains au Proche-Orient. Agitée par une exacerbation nationaliste, elle serait évidemment d'autant moins disposée à se soumettre aux seuls intérêts d'une puissance étrangère ou à se laisser téléguider. Rappelons que le sentiment d'être le jouet des grandes puissances est un thème fondamental de l'inconscient turc, qui favorise les rancoeurs et les frustrations vis-à-vis de l'Occident. La politique de l'administration Bush en Irak, soupçonnée par les Turcs d'encourager l'irrédentisme kurde, ne fait que renforcer le sentiment anti-américain dans la population. Il est probable que ce sentiment se renforce encore à l'avenir, les Américains ayant pris pied dans la région pour une longue période selon toute vraisemblance.

D'autre part, une inféodation de la Turquie aux Etats-Unis ne serait pas compatible avec le développement de la coopération avec la Russie, qui repose sur la volonté de Moscou et d'Ankara de

⁷³ Ibid., p. 19.

conserver le statu quo dans la région. Or, le rapprochement avec les Russes est, au moins à moyen terme, plus profitable aux intérêts turcs.

Enfin, le réalisme impose de constater que les Etats-Unis disposent de moyens militaires, financiers, économiques et d'un prestige tels qu'ils peuvent se dispenser de s'appuyer sur la Turquie pour pénétrer la zone.

Par conséquent, sans avoir besoin de la Turquie comme « cheval de Troie » pour augmenter leur influence en Asie centrale, les Etats-Unis tenteraient sans doute d'accroître leur coopération bilatérale avec la Turquie, afin de la garder sous contrôle.

232- Quelle place dans l'OTAN ?

L'autre moyen, dont pourraient user les Etats-Unis pour conserver une influence sur une Turquie faisant cavalier seul, serait d'utiliser l'OTAN pour encadrer son action internationale. Deux questions se posent alors : La Turquie, prise d'un sentiment anti-américain exacerbé par le nationalisme, serait-elle disposée à demeurer au sein de l'Alliance ? Les Etats-Unis auront-ils au fond encore besoin de la Turquie dans leur système de sécurité collective incarné par l'OTAN ?

S'agissant de la première question, il est probable que la Turquie ne cherche pas à quitter l'OTAN. Outre les liens anciens (1952) qui la lie à l'organisation et dont il ne faut pas sous-estimer le poids symbolique, la Turquie tire plus d'avantages à demeurer dans l'Alliance qu'à en sortir. Celle-ci lui permet d'être impliquée de manière significative dans les opérations internationales, comme en Afghanistan. En ce sens, l'OTAN est pour la Turquie le moyen d'augmenter son poids diplomatique et de faire plus facilement valoir sa vision politique du monde au sein de la communauté internationale. Enfin, les aides économiques américaine, liées à l'appartenance à l'OTAN, constituent pour elle une source de revenus appréciable. Le nationalisme ne pousserait donc pas la Turquie à quitter l'OTAN, mais tout au plus à assortir sa participation aux opérations de conditions plus draconiennes.

Il n'est pourtant pas sûr que les Américains soient disposés à accepter de trop lourdes exigences de la part de la Turquie, celle-ci étant sans doute appelée à jouer à l'avenir, dans le système stratégique américain, un rôle moins important qu'il ne le fut autrefois. Deux raisons expliquent cette évolution. D'une part, les Etats-Unis ont réussi à s'implanter militairement dans des pays qui leur étaient autrefois fermés : c'est le cas de la Roumanie et de l'Irak, qui fournissent aux Américains de nouveaux points d'appui pour mener des opérations sur la Mer Noire pour la première et sur le Proche-Orient et le Caucase pour le second. Dans ce contexte, la Turquie voit sa position clé diminuer. D'autre part, depuis la chute du Mur de Berlin, les missions de l'OTAN ont peu à peu évolué : « les forces de l'OTAN contribuent désormais à la défense contre le terrorisme et jouent un rôle plus large dans les missions internationales de soutien de la paix, qui entraînent l'Alliance au-delà de la zone euro-

atlantique [...] ⁷⁴ ». La Turquie ne constitue plus, dans ce nouveau cadre, le maillon clé d'une chaîne enserrant l'ancienne Union soviétique. L'OTAN s'étant transformée d'une force d'endiguement à une force d'intervention, potentiellement dans le monde entier, peut organiser ses opérations selon une logique moins strictement géographique.

Reste, à l'avantage de la Turquie, sa position centrale dans le projet américain de Greater Middle East, énoncé au sommet d'Istanbul en juin 2004 et élargi à une zone allant de Casablanca à Karachi. Cette Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), visant à « renforcer la sécurité et la stabilité par un nouvel engagement transatlantique avec la région ⁷⁵ », ne pourrait évidemment se couper d'un pion aussi capital, par sa puissance militaire et son pouvoir d'influence, que la Turquie.

⁷⁴ OTAN, L'OTAN transformée, Division Diplomatie publique, Bruxelles, 2004, p. 12.

⁷⁵ OTAN, L'OTAN après Istanbul, Division Diplomatie publique, Bruxelles, août 2004, p. 7.

CONCLUSION

Bilmeyen ne bilsin bizi

Bilenlere selam olsun.

Ceux qui ne nous connaissent pas ne peuvent nous comprendre,

Mais ceux qui nous connaissent, nous les saluons.

Yunus Emre (poète alévi)

Au terme de cette étude, on entrevoit les traits de comportement d'une Turquie éconduite à la porte de l'Union européenne à l'horizon 2015-2020. Le nationalisme foncier du peuple turc, entretenu par un régime qui l'a érigé en principe constitutionnel, s'exacerberait jusqu'à faire prendre à la Turquie des voies inédites et inquiétantes.

Cette perspective n'est pas vaticination d'un pessimiste. Elle est d'autant plus prévisible que les prodromes d'une telle évolution sont déjà perceptibles dans la Turquie de 2006 : fatalisme de la jeunesse turque devant un refus européen auquel ils semblent déjà résignés, dix ans à l'avance ; sentiment général de la population que le pays est manipulé par les puissances occidentales ; développement, dès à présent, de ce qui pourrait devenir une diplomatie de rechange pour une Turquie isolée au plan international.

Dans un tel contexte, l'armée, gardienne de la République et garante de l'unité nationale, ou les dirigeants religieux, prônant contre l'occidentalisation sans avenir, un retour à une voie plus traditionnellement turque, pourraient jouer leur rôle. Mais les responsabilités qu'ils pourraient prendre doivent être considérés comme de simples épiphénomènes.

L'essentiel est donc bien les conséquences au plan interne et international d'un pays faisant crânement cavalier seul. La Turquie deviendrait incontrôlable, d'autant plus que le nationalisme exacerbé des Turcs consisterait précisément à se dresser contre cette prétention des occidentaux à vouloir contrôler leur pays.

Ce serait une grossière erreur de ne pas croire à la probabilité d'une telle évolution nationaliste, sous prétexte qu'elle n'est pas réaliste. Le nationalisme turc n'est pas forcément irréaliste : l'interprétation qu'il donne des intérêts de la Turquie est intransigeante, mais elle ne méconnaît pas les réalités économiques, militaires ou les rapports de force. Elle s'attache seulement à privilégier exclusivement les intérêts nationaux du pays. Si cet intérêt passe par la préservation de liens commerciaux avec l'Union européenne, la Turquie ne se replierait pas sur un système autarcique.

Les différents Etats de l'Union européenne peinent aujourd'hui à comprendre la logique du nationalisme, tant celui-ci est discrédité, ne serait-ce que parce qu'il contredit la logique de la construction européenne. Quelle que soit en définitive sa décision concernant la candidature turque,

l'UE ne doit pas sous-estimer le désarroi que provoquerait un refus, ni les facultés dont dispose la Turquie pour se redonner un projet de rechange mobilisateur.

La meilleure façon de prendre, en connaissance de cause, une décision lourde de sens consiste en définitive à sortir du débat sur le caractère européen de la Turquie pour regarder les alternatives qui s'offrent à ce pays, au cas où il n'aurait plus la perspective de rejoindre l'Union européenne. Dans cette entreprise, l'examen ne doit pas se limiter aux batteries d'indicateurs sur les progrès accomplis en matière de réforme juridique et institutionnel, mais il est nécessaire de se concentrer sans préjugé sur la réalité de l'âme turque, ses ambitions, ses craintes et ses espoirs.

BIBLIOGRAPHIE

❖ OUVRAGES

ADLER Alexandre, Rendez-vous avec l'Islam, Paris, Grasset, 2005.

BILLION Didier, La politique extérieure de la Turquie, Une longue quête d'identité, Paris, L'Harmattan, 1997

BLOCH Marc, L'étrange défaite, Paris, Gallimard Folio, 1990 (rééd.)

BOZARSLAN Hamit, Histoire de la Turquie contemporaine, Paris, La Découverte coll. Repères, 2004

BOZDEMIR Michel, La marche turque vers l'Europe, Paris, Karthala, 2005

DUMONT Paul, Mustafa Kémal invente la Turquie moderne, Bruxelles, Complexe, 1997

MASSICARD Elise, L'autre Turquie, le mouvement aléviste et ses territoires, Paris, PUF/Coll. Proche Orient, 2005

TOUZANNE Jean-Pierre, L'islamisme turc, Paris, L'Harmattan, 2002

ÜNSALDI Levent, Le militaire et la politique en Turquie, Paris, L'Harmattan, octobre 2005

VANER Semih, AKAGÜL Deniz, L'Europe avec ou sans la Turquie, Paris, Editions d'Organisation, 2005

ZARCONI Thierry, La Turquie moderne et l'Islam, Paris, Flammarion, 2005

❖ OUVRAGES COLLECTIFS

BISTOLFI Robert (dir.), Turquie, la 28^{ème} étoile ?, Paris, L'Harmattan, 2005

KAZANCIGIL Ali (dir.), La Turquie au tournant du siècle, Paris, L'Harmattan, 2004

MANTRAN Robert (dir.), Histoire de l'empire ottoman, Paris, Fayard, 1989

PASCALLON Pierre (dir.), La politique de sécurité autour de la Méditerranée, Paris, L'Harmattan, 2005

ROY Olivier (dir.), La Turquie aujourd'hui : un pays européen ?, Paris, Universalis, Coll. Le Tour du sujet, 2004

VANER Semih (dir.), La Turquie, Paris, Fayard, 2005

❖ RAPPORTS, REVUES ET ARTICLES

AMBASSADE DE FRANCE/MISSION ECONOMIQUE, Lettre de Turquie, n° 46, Ankara, octobre 2005

ASSEMBLEE NATIONALE, Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'union européenne sur la Turquie et l'Union européenne, présenté par M. Guy LENGAGNE, député, n° 1834, 5 octobre 2004

BILLION Didier, L'Europe et la Turquie demain (étude IRIS n° 2004/58 réalisée pour le Ministère de la défense, Délégation aux affaires stratégiques)

COMMISSION EUROPEENNE, Questions soulevées par la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, document de travail des services de la Commission, Bruxelles, octobre 2004

COMMISSION EUROPEENNE, Turquie – Rapport de suivi 2005, novembre 2005

COMMISSION INDEPENDANTE SUR LA TURQUIE, La Turquie dans l'Europe : plus qu'une promesse ?, septembre 2004

L'EXPRESS, Istanbul, voyage entre deux mondes, n° 2840, 8-14 décembre 2005

HERODOTE, L'Europe et ses limites, n° 118, Paris, La Découverte, 3^{ème} trimestre 2005

HILL Fiona et TASPINAR Omer, La Russie et la Turquie au Caucase : se rapprocher pour préserver le statu quo ?, étude Russie.Nei.Visions n° 8, IFRI, janvier 2006

JAFALIAN Annie, L'oléoduc Bakou-Ceyhan : paradoxes et cohérence de la stratégie américaine des pipelines, Politique étrangère, printemps 2004, n° 1

MONCEAU Nicolas, L'imaginaire européen de la Turquie, Le Monde du 5 octobre 2004

MONCEAU Nicolas, L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et l'opinion publique turque, Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien, n°36, juillet-décembre 2003

OTAN, L'OTAN transformée, Division Diplomatie publique, Bruxelles, 2004

OTAN, L'OTAN après Istanbul, Division Diplomatie publique, Bruxelles, août 2004

PAHLAVI Pierre, Devenir la Mecque culturelle du monde turcophone, article consultable sur www.diploweb.com, 2002

PAILLARD Christophe Alexandre, Union européenne et pétrole, lettre n° 186, 2 novembre 2004, Fondation Robert Schuman

RAPTOPOULOS Nikolaos, L'amitié turco-pakistanaise, messages à destination du monde musulman et des USA, article en ligne du Centre d'étude de l'islam dans le monde contemporain (CISMOC) de l'Université catholique de Louvain, janvier 2004 (<http://www.cismoc.ucl.ac.be>)

SENAT, Rapport d'information fait au nom de la délégation pour l'Union européenne sur la candidature de la Turquie à l'UE, par MM. R. DEL PICCHIA et H. HAENEL, sénateurs, n° 279 du 29 avril 2004

❖ **SITES INTERNET**

Institutions et organisations internationales :

<http://www.senat.fr> (Sénat)

<http://www.osce.org> (OSCE)

<http://www.nato.org> (OTAN)

<http://www.coe.int> (Conseil de l'Europe)

<http://europa.eu.int> (Union européenne)

<http://www.tsk.mil.tr> (forces armées turques)

<http://www.oyak.com> (OYAK)

<http://www.wto.org> (OMC)

Presse et divers :

<http://www.lefigaro.fr> (Le Figaro)

<http://www.lemonde.fr> (Le Monde)

<http://fenetreurope.com> (Fenêtre sur l'Europe)

<http://www.diploweb.com> (Diploweb)

<http://rfi.fr> (Radio France International)

<http://www.turkishdailynews.com.tr> (Turkish Daily News)

REMERCIEMENTS

J'adresse mes plus vifs remerciements au Contre-Amiral (2S) Jean-François COUSTILLIERE pour l'aide et les conseils qu'il m'a apportés durant la rédaction de ce mémoire.

Je remercie également les personnalités suivantes d'avoir accepté de me recevoir pour discuter des multiples aspects du sujet qui m'occupait : MM. le Colonel OKKAN (attaché de défense à l'ambassade de Turquie à Paris), le Capitaine de vaisseau GÜNBATAN (attaché naval à l'ambassade de Turquie à Paris), Didier BILLION (IRIS), Christian-Victor BOISSON (Zafer Consult), Michel BOZDEMIR (INALCO) et Ali KAZANCIGIL (UNESCO).

Enfin, ma gratitude va tout spécialement au Général (2S) Pierre-Hervé GODARD (DAS), qui, avec une extrême disponibilité, a bien voulu m'orienter dans la rédaction de ce travail, en me faisant bénéficier de sa connaissance approfondie de la Turquie.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : LES TRAITS SOCIAUX ET POLITIQUES DE LA TURQUIE.....	4
1. LA SOCIETE TURQUE : UNE COMPLEXITE SINGULIERE.....	4
11- Une fascination ancienne pour l'Europe	4
111- Une ouverture décidée sur l'Europe	4
112- Les leçons de la révolution hamidienne.....	5
12- Un nationalisme consubstantiel à la République.....	6
121- Les origines du nationalisme turc.....	6
122- L'influence du nationalisme sur la vision de la Turquie dans le monde.....	7
131- Les caractéristiques de la laïcité turque.....	9
14- Le rôle de l'armée	10
141- L'implication de l'armée dans la vie politique et sociale.....	10
142- Une institution fonctionnant paradoxalement en vase clos	11
2. LA TURQUIE, UNE PUISSANCE REGIONALE ARRIMEE AU CAMP OCCIDENTAL	12
21- Un pays de l'OTAN, partie prenante dans l'Europe.....	13
211- L'action militaire internationale de la Turquie	13
212- La participation à des organisations européennes.....	13
22- Des réformes lourdes à la demande de l'Union européenne	14
221- Le fonctionnement des institutions	14
222- La garantie des libertés publiques	15
23- La persistance d'une politique étrangère autonome dans la région	16
231- Les tensions aux racines anciennes.....	16
232- Les coopérations nouvelles.....	18
DEUXIEME PARTIE : LES EVOLUTIONS POSSIBLES D'UNE TURQUIE HORS DE L'UNION EUROPEENNE	19
1- LES EVOLUTIONS INTERNES DE LA TURQUIE	19
11- Une crispation nationaliste interrompant le processus de réforme	19
111- La réaction nationaliste passerait-elle par un coup d'Etat militaire ?	20
112- Les conséquences internes d'une réaction nationaliste	20
12- Une déstabilisation islamiste ?	21
121- Les probabilités d'une révolution à l'iranienne	21
122- Quels rapports entre les religieux et un gouvernement nationaliste ?	22
13- L'hémorragie migratoire	23
131- Les causes de l'émigration.....	23
132- Les estimations quantitatives et les destinations probables	23
2- LES EVOLUTIONS AU PLAN STRATEGIQUE	24
21- Dans ses relations avec l'Union européenne	24
211- Une remise en cause de la coopération politique	24
212- Les échanges commerciaux	25
22- Dans ses relations avec l'étranger proche.....	26
221- Vers un isolement renforcé : la Turquie face aux Arabes	27
222- Une tension croissante : le face-à-face avec l'Iran.....	27
231- Le « cheval de Troie » des Etats-Unis en Asie centrale ?.....	29
232- Quelle place dans l'OTAN ?	30
CONCLUSION	32
BIBLIOGRAPHIE.....	34

REMERCIEMENTS	37
TABLE DES MATIERES	38
ANNEXES.....	40

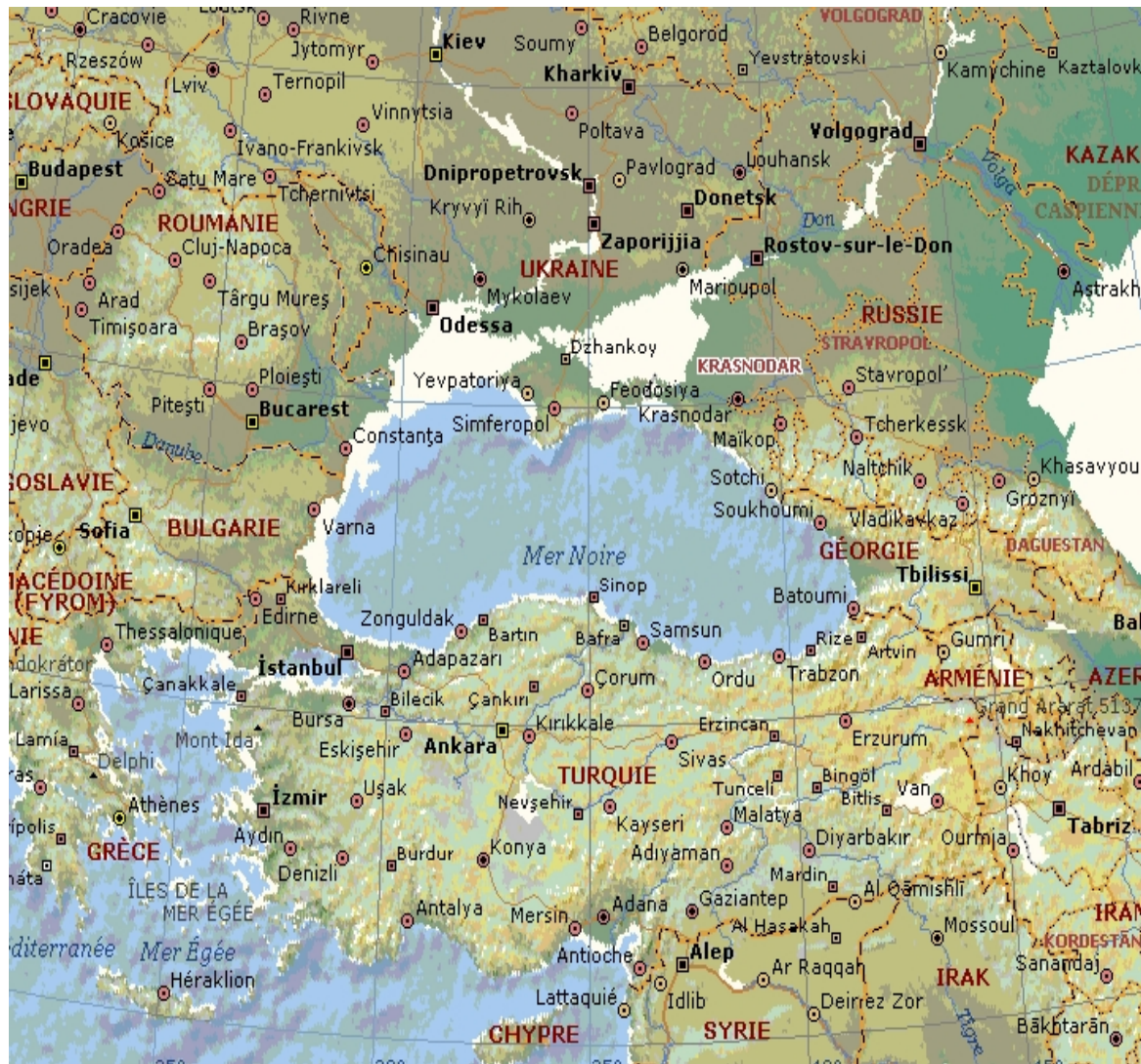
ANNEXES

- Annexe 1 Carte de la Turquie actuelle
- Annexe 2 Carte de la Turquie et de son environnement stratégique
- Annexe 3 Carte de l'espace turcophone
- Annexe 4 Carte de la Turquie après le traité de Sèvres (1920)
- Annexe 5 Carte de la Turquie après le traité de Lausanne (1923)

Annexe 1 - LA TURQUIE ACTUELLE



Annexe 2 - LA TURQUIE ET SON ENVIRONNEMENT STRATÉGIQUE

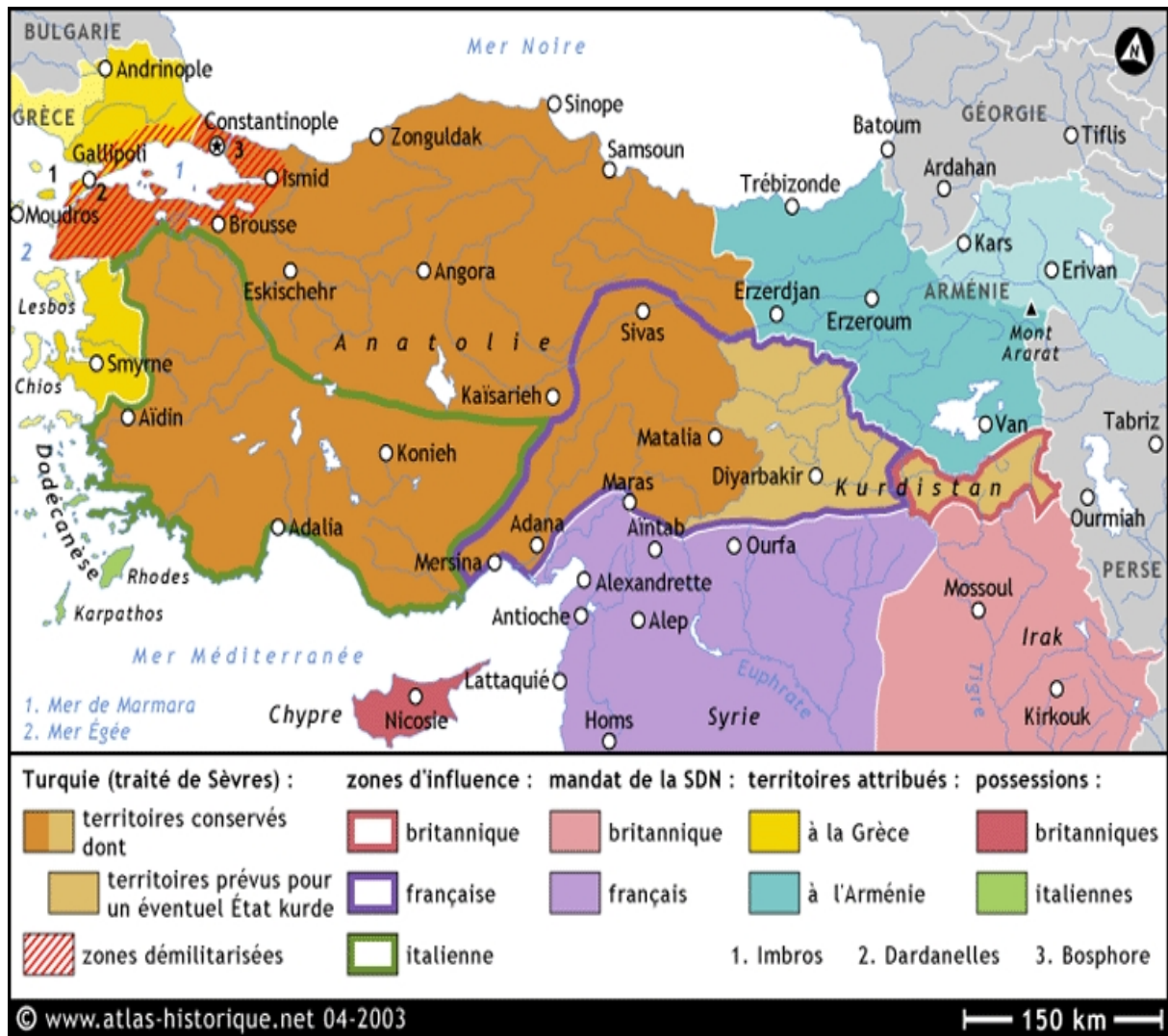


© 2000 Microsoft Corp. Tous droits réservés.

Annexe 3 – L'ESPACE TURCOPHONE



Annexe 4 – LA TURQUIE APRES LE TRAITE DE SEVRES



Annexe 5 – LA TURQUIE APRES LE TRAITE DE LAUSANNE

